

## COP des Pays de la Loire

### ■ Session du 18/03/2025

### ■ Avis présenté par M. Antoine Charlot au nom du groupe d'appui « Plan - Schémas »

*Entendues les interventions de MM. Yvic KERGROAC'H (CGT), Marc MARHADOUR (UDES), Vincent PIPAUD (au nom des organisations FNE, GRAINE, LPO, URCPIC et Antoine CHARLOT (personnalité qualifiée)), Eric MALO (CFDT), Didier VALLAT (CCIR), Mme Marie-Jeanne BAZIN (CPME), M. Pascal FONTAINE (MEDEF), Mme Françoise TENAUD (au nom de la CMAR et de l'U2P),*

*Entendue l'intervention de M. Bruno COÏC, Directeur adjoint de la direction « Transition énergétique et environnement » du conseil régional,*

**94 votants : adopté par 86 pour, 2 contre, 6 abstentions.**

## Rappel : qu'est-ce que la COP Régionale des Pays de la Loire ?

La COP des Pays de la Loire, lancée le 15 mars 2024 à l'Hôtel de Région par Christophe Béchu, alors Ministre de la Transition Ecologique, et Christelle Morançais, Présidente de la Région Pays de la Loire, vise à coordonner les efforts des collectivités, acteurs économiques et citoyens pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et préserver les ressources naturelles. Un diagnostic régional a été réalisé, révélant que les objectifs actuels couvrent environ 2/3 des efforts nécessaires pour atteindre une réduction de 55% des émissions de GES d'ici 2030.

La méthode utilisée pour l'organisation de la COP Régionale des Pays de la Loire a compris plusieurs étapes clés :

**Un diagnostic régional** a été réalisé en mobilisant les données des Plans Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Ce diagnostic a permis de comparer les objectifs des territoires avec les efforts théoriques nécessaires pour atteindre une réduction de 55% des émissions de GES d'ici 2030.

### **Des groupes de travail thématiques :**

- Six groupes de travail thématiques ont été constitués (Mieux se déplacer / Mieux se loger / Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes / Mieux produire / Mieux consommer / Mieux se nourrir).
- Trois ateliers successifs d'intelligence collective ont été organisés, mobilisant plus de 220 participants pour débattre des principaux enjeux et identifier des actions concrètes.

**Consultation des collectivités et acteurs institutionnels** : Une phase de consultation a été lancée pour s'assurer de la cohérence de la feuille de route avec les enjeux des territoires.

**Identification des Actions Prioritaires** : À partir des contributions et des discussions, une liste de 54 actions prioritaires a été définie.

### **Mise en Œuvre et Suivi :**

- La feuille de route de la transition écologique passe désormais en phase de mise en œuvre, avec des actions à déployer dès 2025.
- Un suivi continu et une adaptation des actions seront nécessaires pour assurer leur efficacité.

## Introduction

---

Les changements climatiques ne sont pas une menace lointaine : ils sont déjà à l'œuvre et mettent en péril nos modes de vie. Les travaux du GIEC des Pays de la Loire sont sans appel : si nous ne réduisons pas drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre, nous nous dirigeons vers un réchauffement des températures de l'ordre de 2°C supplémentaires en 2030, et jusqu'à 5°C d'ici à la fin du siècle<sup>1</sup>.

Chaque dixième de degré supplémentaire aggrave les catastrophes : canicules, inondations, sécheresses, montée des eaux... Autant de phénomènes qui deviennent de plus en plus fréquents et intenses, avec des conséquences irréversibles pour la région des Pays de la Loire.

Mais la crise climatique n'est pas la seule urgence environnementale à laquelle nous devons faire face. La perte de biodiversité et l'épuisement des ressources naturelles constituent des menaces tout aussi préoccupantes. La destruction des habitats, la pollution, l'usage excessif des ressources et l'artificialisation des sols provoquent un déclin massif des espèces animales et végétales. En Pays de la Loire, cette érosion de la biodiversité est déjà visible. Recul des zones humides, raréfaction des pollinisateurs, déclin de la biodiversité... ces déséquilibres écologiques menacent directement nos ressources alimentaires, la qualité de notre eau et la résilience de nos territoires face aux aléas climatiques, avec des répercussions majeures sur l'économie locale. La pression démographique, particulièrement sur le littoral, exacerbe ces tensions, fragilisant à la fois les écosystèmes et les secteurs économiques qui en dépendent, comme l'agriculture, la pêche ou le tourisme.

C'est dans ce contexte d'urgence, aggravée par un contexte géopolitique particulièrement instable, que l'État et la Région ont initié la première COP régionale, pour décliner les objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre et de préservation des ressources naturelles. Cette démarche organisée en six thématiques touche directement le quotidien des habitants de notre région. Elle vise à planifier de manière cohérente la transition écologique, en mobilisant tous les acteurs du territoire : collectivités locales, entreprises, associations et citoyens.

Toutefois, le CESER note plusieurs points d'attention majeurs, sur lesquels il nous faut travailler sans plus attendre.

## 1. Une responsabilité commune...mais différenciée

---

La transition écologique appelle une mobilisation de toutes et tous. Toutefois, face à l'ampleur des défis à relever, le niveau de responsabilité et les capacités d'action varient significativement selon les acteurs, et les territoires concernés.

Fort de ce constat, **le CESER recommande d'adopter le principe onusien de "responsabilité commune mais différenciée"**, appliqué sur les accords climatiques internationaux, afin de reconnaître cette réalité à l'échelle locale tout en maintenant l'impératif d'action collective.

---

<sup>1</sup> Par rapport à la période de référence 1976-2005

## Territorialiser les objectifs

Ainsi, **le CESER suggère que la définition des objectifs affichés dans la COP intègre plus finement les spécificités locales, au-delà d'une simple déclinaison mathématique des ambitions nationales.**

En Pays de la Loire, comme partout ailleurs, les contraintes géographiques, démographiques et économiques façonnent les possibilités d'action. Les potentiels en énergies renouvelables varient considérablement d'un territoire à l'autre. Certaines zones, notamment en bordure de mer ou en milieu rural, disposent de gisements éoliens importants, tandis que d'autres, avec un ensoleillement plus favorable, sont mieux adaptées au photovoltaïque. Les zones industrielles historiques, comme celles du bassin de Saint-Nazaire, font face à des enjeux spécifiques de reconversion et de réindustrialisation, qui nécessitent des solutions innovantes, et des moyens conséquents, pour transformer l'existant sans perturber les équilibres économiques locaux. Les territoires agricoles, qui jouent un rôle crucial dans la production alimentaire, doivent composer avec un double impératif, celui de nourrir les populations tout en préservant les sols, la biodiversité et l'accès à l'eau. Tandis que la pression démographique, particulièrement forte sur le littoral et dans l'agglomération nantaise, oblige à repenser l'utilisation du foncier, entre besoins croissants en logement, adaptation aux risques climatiques et préservation des espaces naturels et agricoles.

Cette diversité des enjeux, loin d'être un obstacle, constitue une richesse pour notre région, à condition que les objectifs et les moyens de la COP régionale soient adaptés à ces réalités.

Pour la seconde édition, **le CESER préconise l'organisation de débats territoriaux, notamment à l'échelle des SCOT.** Il s'agira de mieux cerner les spécificités locales, d'identifier les leviers d'action les plus efficaces et de garantir une appropriation collective des enjeux écologiques.

## Mieux répartir les efforts entre les acteurs

Si la COP régionale a mobilisé un grand nombre de participants et jeté les bases d'une coopération nouvelle entre les acteurs, il est désormais un impératif absolu : celui de répartir équitablement les efforts.

Car face aux crises écologiques, tous les acteurs n'ont pas le même niveau de responsabilité. Des collectivités locales aux entreprises (petites ou grosses), des citoyens aux organisations de la société civile, chacun doit se voir attribuer un rôle spécifique en fonction de ses impacts réels, et de ses capacités humaines et financières à apporter des solutions concrètes.

**Pour le CESER, cette répartition des efforts nécessite un diagnostic précis des responsabilités,** afin de mettre en lumière les leviers d'action les plus adaptés aux enjeux, aux capacités et aux réalités de chacun. Ce diagnostic doit aussi inclure une évaluation des efforts passés et s'appuyer sur des mécanismes de solidarité concrets entre les acteurs, qu'ils soient d'ordre financier, technique ou humain.

Pour y parvenir, **la mobilisation des acteurs autour de la COP doit être élargie.** Cette démarche ne peut se limiter à un cercle restreint d'acteurs institutionnels. Les jeunes générations doivent y trouver toute leur place, tout comme les entreprises, au-delà des seules

organisations professionnelles. C'est en multipliant ces voix que nous pourrons construire des engagements à la hauteur des défis.

## Élargir la gouvernance

Cette mobilisation, pour être efficace, doit s'accompagner d'une gouvernance renforcée. **Le CESER propose la création d'une instance de coordination, dépassant le simple binôme Région-État.** Cette instance pourrait réunir les collectivités territoriales, les chambres consulaires, les syndicats, les associations et experts scientifiques. Sa mission : garantir la cohérence des actions, et mesurer l'impact des actions engagées au regard des objectifs fixés dans la COP.

Le CESER, grâce à sa composition plurielle, sa maîtrise des politiques publiques et sa vision prospective, aurait toute légitimité pour jouer un rôle clé d'animation et de médiation au sein de cette gouvernance.

## 2. Une vision à long terme

---

La transition écologique ne peut se limiter à des actions ponctuelles ou à une approche court-termisme. Elle exige avant tout une vision globale, prospective et cohérente qui adresse l'ensemble des enjeux, y compris sociaux et économiques.

### Adopter une vision systémique des enjeux

**Face à la complexité des enjeux environnementaux, le CESER préconise d'adopter une vision systémique.** Les changements climatiques, la perte de biodiversité, la dégradation des ressources ne sont pas des crises isolées : elles sont interconnectées et se renforcent mutuellement. **Il est donc crucial que la COP puisse prendre en compte ces liens, pour éviter que les réponses apportées à un problème n'en aggravent un autre.**

Plus largement, ces crises écologiques ne peuvent être dissociées des questions sociales, et économiques. Avec à la clé des mutations importantes... mais aussi de belles opportunités ! Car les défis écologiques nous incitent à repenser nos modes de vie, à développer des systèmes de production plus sobres en ressources, à favoriser l'économie circulaire et à renforcer la solidarité entre les acteurs, et entre les territoires. Ces transformations peuvent non seulement offrir de nouvelles perspectives économiques, tout en renforçant la cohésion sociale.

En amont, elles supposent d'engager des actions de sensibilisation et de formation afin d'accompagner les changements de pratiques.

### S'inscrire dans la durée

Pour que la COP régionale réponde pleinement aux défis environnementaux, il est crucial de la penser sur le long terme. Il s'agit de concilier la gestion des urgences immédiates avec l'anticipation des enjeux à venir, tout en proposant un cap clair pour les décennies à venir.

**À cet égard, le CESER regrette qu'un certain nombre d'actions se limitent à l'année 2025, alors même que les enjeux auxquels elles répondent exigeraient un engagement à plus long terme.** La rénovation énergétique des bâtiments en est la parfaite illustration. Les acteurs du secteur - qu'ils soient maîtres d'ouvrage, artisans ou utilisateurs finaux - ont besoin d'un cadre stable et d'engagements durables pour mener à bien cette transition.

**Le CESER propose que la feuille de route soit établie sur une période de 5 ans, afin de garantir la continuité et l'efficacité des efforts entrepris.** Ces efforts devront régulièrement être évalués, et mis en perspectives des avancées scientifiques. Cela permet d'ajuster la feuille de route, de corriger les faiblesses et de saisir les nouvelles opportunités qui émergent.

## S'évaluer collectivement

L'évaluation constitue en effet la pierre angulaire du dispositif, bien au-delà d'un simple outil de suivi administratif. Elle incarne l'essence même de la démarche, fondée sur une mesure collective et régulière des progrès accomplis. Si les objectifs de la COP régionale dessinent une trajectoire ambitieuse à un horizon lointain, leur déclinaison en jalons intermédiaires et en indicateurs de suivi précis s'avère indispensable pour maintenir la mobilisation des acteurs, et ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus.

Au-delà du dispositif de gouvernance, **le CESER recommande de s'appuyer sur un comité scientifique pluridisciplinaire pour garantir la robustesse des méthodes d'évaluation et adapter les indicateurs nationaux aux spécificités régionales.** La mise en place d'un système d'information territorial performant, permettant le suivi en temps réel des 54 actions identifiées, apparaît comme une condition nécessaire. Ce système devrait s'articuler étroitement avec l'observatoire régional TEO (Transition Écologique et Objectifs).

## 3. Adaptation aux changements climatiques, santé – environnement, prélèvement des ressources...les angles morts de la COP

---

**Le CESER constate que la première édition de la COP régionale s'est principalement concentrée sur les enjeux de décarbonation, au détriment d'autres dimensions essentielles à la transition écologique.** Cette focalisation, si elle répond à l'urgence de réduire les émissions de gaz à effet de serre, ne permet pas d'appréhender l'ensemble des défis environnementaux auxquels notre région est confrontée.

### L'adaptation au changement climatique : une urgence territoriale

L'absence de mesures concernant l'adaptation au changement climatique constitue une lacune majeure du dispositif actuel. Les Pays de la Loire sont en effet confrontés à des impacts significatifs qui bouleversent d'ores et déjà le territoire. La multiplication des événements climatiques extrêmes, comme les canicules et les sécheresses, affecte directement l'agriculture régionale et fragilise de nombreux bâtiments en raison du phénomène de retrait-gonflement des argiles. Sur le littoral, l'érosion accélérée met en péril les espaces côtiers et compromet les activités touristiques, pilier économique essentiel pour de nombreuses communes. À l'intérieur

des terres, les inondations, devenues plus fréquentes et plus intenses, éprouvent les infrastructures urbaines et perturbent les activités économiques.

Face à ces enjeux, dont la liste est loin d'être exhaustive, **le CESER préconise la création d'un volet "Adaptation" spécifique lors de la prochaine COP régionale, en articulation étroite avec le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC)**. Ce nouveau volet devra s'appuyer sur une cartographie détaillée des vulnérabilités territoriales et définir des stratégies d'adaptation différenciées selon les spécificités locales. Les investissements nécessaires au renforcement de la résilience des infrastructures devront être programmés, ainsi qu'un accompagnement soutenu de la transformation des pratiques agricoles, avec l'ensemble des parties-prenantes (exploitants, IAA, distributeurs, consommateurs et pouvoirs publics).

**Une plus grande reconnaissance du GIEC-PL, et de ses travaux, est également attendue.** Cette instance, associant scientifiques, collectivités et acteurs socio-économiques, permettrait de suivre l'évolution des impacts sur le territoire, d'anticiper les risques émergents et d'évaluer l'efficacité des mesures d'adaptation mises en œuvre.

## Santé-environnement : un enjeu de santé publique à intégrer

Les questions de santé-environnement, pourtant cruciales pour le bien-être des populations, ont été largement absentes des débats. **Et pourtant, notre région fait face à des défis majeurs en la matière.** La dégradation de la qualité de l'air, particulièrement marquée dans les zones urbaines et périurbaines, exige une surveillance renforcée. Parallèlement, l'exposition croissante aux perturbateurs endocriniens et autres polluants émergents suscite des inquiétudes légitimes, en particulier sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Dans certains territoires, les seuils de pollution franchissent des niveaux alarmants, rendant indispensable la mise en place de mesures urgentes.

Les impacts sanitaires liés aux changements climatiques — augmentation des allergies, émergence de maladies vectorielles — nécessitent également une attention accrue. Ces phénomènes ne sont plus des projections lointaines : ils sont déjà une réalité tangible, qui affecte la santé des habitants.

Dans ce contexte, l'approche One Health (une seule santé) apparaît comme une nécessité. Cette approche intégrée et systémique reconnaît l'interdépendance entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes. Elle permet de mieux comprendre et prévenir les risques sanitaires en prenant en compte les interactions entre les milieux, les espèces et les activités humaines.

**Le CESER recommande notamment de renforcer les moyens alloués au Plan Régional Santé – Environnement, en particulier sur la qualité des eaux, le logement, l'alimentation.** Il souligne également la nécessité de développer des dispositifs de surveillance et d'alerte intégrés, de favoriser la recherche pluridisciplinaire sur les liens entre santé et environnement, et de promouvoir la formation des acteurs régionaux à cette approche One Health.

## La disponibilité des ressources : un impératif pour la résilience territoriale

L'accès aux ressources naturelles constitue un défi majeur pour la région des Pays de la Loire, qui doit concilier sobriété et sécurisation des approvisionnements. L'eau, la biomasse, l'énergie, les minéraux, les métaux, les terres sont autant de ressources essentielles aux activités du territoire. Elles assurent l'alimentation, fournissent le carburant nécessaire pour se chauffer, s'éclairer ou se déplacer, et permettent la construction d'habitations, d'infrastructures ou encore la fabrication de produits manufacturés.

Toutefois ces ressources tendent à se rarifier, tant celles extraites sur le territoire régional que celles mobilisées indirectement hors de nos frontières. C'est pourquoi, **le CESER des Pays de la Loire propose de mieux intégrer la question des ressources disponibles, les volumes concernés et les impacts associés à leurs extractions, dans les objectifs de la COP régionale.**

Il alerte notamment sur l'urgence d'accélérer le développement de l'économie circulaire, non seulement comme réponse aux défis environnementaux, mais aussi comme un véritable levier de résilience et de compétitivité pour les entreprises et les territoires. En optimisant l'usage des ressources, en favorisant le réemploi et en stimulant l'innovation, cette approche permet de réduire la dépendance aux matières premières et aux fluctuations des marchés internationaux.

## 4. Ecologie, emploi, progrès social : le tiers gagnant

La transition écologique, souvent perçue comme une contrainte, représente en réalité une opportunité majeure pour le développement de notre région, la création d'emplois et le progrès social.

Fort de cette conviction, **le CESER soutient l'organisation d'une conférence sociale** destinée à éclairer sur les enjeux de la transition et ses conséquences en matière d'emplois. Le soutien aux reconversions professionnelles et le développement de l'apprentissage dans les filières vertes doivent en effet être renforcés pour répondre aux besoins croissants des employeurs, et dynamiser l'emploi dans les territoires. Dans cette perspective, le CESER propose la réalisation d'une cartographie précise des besoins en compétences, suivie du déploiement d'un plan régional de formation ambitieux.

Mais **au-delà des emplois, cette conférence devra s'attacher à faire de la transition écologique un véritable moteur du progrès social, pour ne laisser personne au bord du chemin.** Dans cette optique, l'instauration d'un fonds de solidarité écologique, rattaché au CPER, apparaît comme une nécessité pour soutenir les initiatives locales et accompagner les ménages modestes dans leur transition. Ce fonds devrait prioritairement cibler la rénovation énergétique des logements et l'accès à une mobilité durable. Plus largement il pourrait aider les territoires ou les acteurs économiques les plus en difficulté au regard des enjeux écologiques.



## 5. Des financements pour réussir !

---

La réussite de la COP régionale repose sur des financements pérennes. Or, la diminution du Fonds Vert et les coupes budgétaires récentes de la Région compromettent l'ambition des territoires et des acteurs ligériens. Quant aux Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE), identifiés comme les outils de mise en œuvre de la feuille de route régionale, ils se révèlent largement insuffisants face à l'ampleur des défis à relever. Pire encore, les enveloppes distribuées aux collectivités ne servent pas toujours à financer des actions en faveur de l'écologie.

Ces signaux négatifs contrastent avec les besoins réels en matière de transition écologique. Les parties prenantes de la COP régionale, y compris les collectivités locales et leurs structures associées, ont besoin de certitudes et de stabilité sur les moyens à leur disposition pour concrétiser les projets identifiés dans les feuilles de route. Sans financements adaptés, la dynamique enclenchée risque de s'essouffler rapidement.

Face à ces besoins d'investissement considérables et aux contraintes budgétaires actuelles, **le CESER recommande une stratégie financière structurée autour de trois axes majeurs :**

- **La création d'un fonds régional de solidarité écologique**, abondé par l'État, la Région et ses partenaires, pour accompagner les territoires et les acteurs les plus en difficulté. Ce fonds, indispensable, pourrait voir le jour à l'occasion de la révision du CPER 2021-2027, et s'inscrire dans la dynamique de contractualisation entre la Région et les EPCI.
- **L'instauration d'une politique de conditionnalité des aides régionales**, avec des critères précis, mesurables et ambitieux, garantissant que chaque euro investi contribue réellement à la transition écologique.
- **Le développement des financements croisés entre les acteurs publics et privés**, en mobilisant des mécanismes innovants comme le tiers-financement ou les obligations vertes.

Par ailleurs, **il est attendu de la part du CESER un renforcement des moyens d'ingénierie mis à disposition des territoires**, condition sine qua non de leur capacité à concevoir et mettre en œuvre des projets ambitieux.

## Conclusion

---

La COP Régionale marque un tournant décisif dans la volonté de structurer et d'aligner les politiques environnementales en Pays de la Loire. Elle a mis en lumière l'impératif de mobiliser tous les acteurs autour d'objectifs communs de neutralité carbone et de préservation des ressources naturelles.

Mais pour que cette dynamique se transforme en réussite, il est un impératif absolu que l'histoire nous a appris : organiser l'effort collectif.

Car planifier, ce n'est pas simplement aligner des intentions ou dresser une liste d'actions. C'est avant tout définir des priorités claires, partagées et acceptées par tous. Il s'agit de garantir que

chaque acteur, à son niveau, puisse se projeter dans une même direction et contribuer de manière ciblée aux objectifs communs.

Il ne s'agit pas simplement de multiplier les actions, mais bien de coordonner les efforts de chacun, pour maximiser leur impact au regard des défis à relever. Cela implique de dépasser les logiques de silo, de faire converger les initiatives publiques et privées, et de mobiliser toutes les ressources disponibles – humaines, financières et matérielles.

Cela suppose également d'intégrer les objectifs de la COP dans les documents de planification existants, comme le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) et les SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale), afin de garantir que chaque décision prise à l'échelle des territoires soit pleinement cohérente avec les priorités régionales en matière de transition écologique. Une logique qui devrait aussi s'appliquer avec les régions voisines. Car, si l'échelle régionale est pertinente pour coordonner les initiatives locales - et mobiliser les différents régionaux - elle ne peut être un cadre exclusif. Ainsi la question des mobilités ne pourra être efficacement abordée, sans y intégrer les flux interrégionaux et la nécessaire coordination des politiques de transport.

C'est ainsi que nous pourrons véritablement relever les défis qui nous attendent, en créant une dynamique collective où chacun, à sa manière, fait sa part pour le bien commun.

La 1<sup>ère</sup> COP régionale ouvre la voie, mais le véritable travail commence maintenant. À nous de concrétiser cette planification, en veillant à ce que chaque acteur trouve sa place et contribue à un objectif commun. Seule une mobilisation collective et concertée pourra relever les défis environnementaux qui se dressent devant nous et inscrire nos territoires dans une trajectoire résolument durable.

Rendez-vous à la 2<sup>ème</sup> édition !

La feuille de route s'inscrit dans un contexte post-Covid, marqué par une accélération des transformations écologiques, économiques et sociales, amplifiée par des technologies comme l'IA. Elle vise à massifier les efforts pour une transition écologique durable, impliquant entreprises, citoyens et territoires.

Le CESER note que, globalement, les actions de la feuille de route vont dans le bon sens pour opérer les virages de la transition écologique et de la lutte contre le changement climatique.

Cependant, le CESER constate aussi un manque de précision dans les modalités opérationnelles et d'engagement clair de la Région et de l'Etat, ainsi qu'une absence fréquente de moyens budgétaires ou humains explicites pour la mise en œuvre. De plus, le CESER note également l'absence, dans cette feuille de route, de perspectives sur des enjeux pourtant majeurs que sont par exemple la rénovation énergétique des logements, le Zéro Artificialisation Nette qui n'apparaît pas clairement dans la feuille de route, ou encore sur les questions liées au secteur de la pêche.

D'une manière générale, le CESER préconise ainsi de mettre en œuvre :

- **Une coordination et un pilotage renforcés :**
  - Identifier des responsables (pilotes) pour chaque action et mieux coordonner les acteurs (Région, EPCI, associations, entreprises...).
  - Mettre en place une conférence régionale sociale sur la transition écologique afin d'emmener l'ensemble des citoyens dans la transition écologique.
- **Des moyens explicites :** Intégrer des lignes dédiées aux ressources (humaines, financières, matérielles) pour soutenir les actions.
- **Un suivi et une évaluation :**
  - Développer les indicateurs qualitatifs en complément des quantitatifs pour évaluer l'efficacité des mesures, ainsi que des échéances claires pour évaluer les progrès et ajuster les actions.
  - Pérenniser la COP Régionale sur la durée pour faire des points d'étape réguliers et réfléchir à de nouvelles actions concernant les sujets peu ou pas traités lors de cette première édition.
- **L'inclusion de tous les publics :** prévenir l'exclusion des populations vulnérables (précarité, zones rurales...) dans l'accès au service, à l'information et à la transition écologique.
- **La sensibilisation et la formation :** Renforcer l'éducation et la montée en compétence à tous les niveaux (citoyens, professionnels, décideurs, jeunes, demandeurs d'emploi...) pour accompagner les transitions.

## Synthèse sur les différentes thématiques

### « Mieux se déplacer »

**Points forts de la feuille de route** : les actions qui visent à favoriser le report modal (transports collectifs, vélo) et la mobilité durable via une coordination des acteurs / Intérêt porté aux maisons de la mobilité.

**Points faibles de la feuille de route** : Manque de hiérarchisation des priorités / Manque de précisions concernant les modalités de mise en œuvre opérationnelle des actions / Absence du TAD dans les pistes d'amélioration de la mobilité dans les territoires.

**Préconisations :**

- Prioriser le développement des transports collectifs (ferroviaire, cars, interurbains) et du TAD pour un accès équitable à la mobilité.
- Soutenir financièrement et techniquement les collectivités pour les infrastructures vélo et la mise en place de maisons de la mobilité dans les territoires.
- Intégrer l'apprentissage de la mobilité (lire un plan, utiliser un vélo) dans les actions régionales.

### « Mieux se nourrir »

**Points forts de la feuille de route** : Souhait de mettre en réseau les PAT / engagement pour un meilleur affichage de l'origine des produits / Promotion des produits agricoles répondant aux critères d'une alimentation saine, locale et durable.

**Points faibles de la feuille de route** : Manque d'actions éducatives spécifiques et de suivi après 2024 / Absence dans la feuille de route des questions liées à la pêche et l'aquaculture.

**Préconisations :**

- Conforter le soutien administratif et financier aux PAT.
- Soutenir de manière plus affirmée les actions de sensibilisation (préservation de la biodiversité, économie circulaire, lutte contre les causes du réchauffement climatique) dans le cadre de la formation initiale, en 1er et 2nd degré notamment, au-delà des lycées agricoles.
- Développer des alternatives aux produits phytosanitaires via la recherche et orienter les contenus des enseignements agricoles et des formations continues vers les pratiques agroécologiques.

## « Mieux produire »

**Points forts de la feuille de route** : Actions sur l'attractivité des métiers (ex : campus des énergies) et intégration des enjeux de formation.

**Points faibles de la feuille de route** : Manque de détail sur les indicateurs de suivi opérationnels et qualitatifs / Mise avant du levier « compenser » plutôt que les leviers « éviter » et « réduire ».

### Préconisations :

- Orienter l'innovation dans l'industrie vers des démarches vertueuses autour de la notion d'écologie industrielle.
- Renforcer l'attractivité des métiers en les adaptant aux enjeux de la transition écologique.
- Pérenniser la dimension transition écologique de la conférence sociale régionale pour emmener l'ensemble des citoyens dans la démarche et anticiper les impacts sur l'emploi.

## « Mieux se loger »

**Points forts de la feuille de route** : Maintien annoncé d'un guichet unique d'information, de conseil et d'accompagnement des ménages dans les projets de travaux de rénovation énergétique de leur logement / Volonté de réaliser une cartographie par étiquette énergétique.

**Points faibles de la feuille de route** : Manque de perspective après l'année 2025.

### Préconisations :

- Maintien du soutien du Conseil Régional aux politiques de rénovation énergétique de l'habitat en 2025, et au-delà.
- Lier les données énergétiques aux données sur la santé pour évaluer les impacts d'une mauvaise isolation sur la qualité de l'air et sur la santé.

## « Mieux préserver et valoriser les écosystèmes »

**Points forts de la feuille de route** : Des initiatives comme « Pays de la Loire Bocage » autour des enjeux en faveur de la haie / Volonté d'accompagner la mise en place des études HMUC et PTGE / Volonté de mieux cartographier les espaces naturels afin de contribuer à les préserver au travers des documents d'urbanisme /

**Points faibles de la feuille de route** : Les données sur la biodiversité sont encore insuffisantes (dont caractérisation des haies) et il y a un manque de moyen pour certaines actions / Manque de perspectives concernant les collaborations entre le monde de la recherche et les acteurs de terrain pour la préservation et la valorisation des écosystèmes / L'enfouissement de la fibre pour protéger les haies.

### Préconisations :

- Accélérer la restauration des écosystèmes pour un réel ralentissement du cycle de l'eau.
- Encourager le partage de données par le développement de passerelles entre les acteurs opérationnels et le monde de la recherche.
- Développer et diversifier les formations autour des enjeux de la valorisation et de la préservation des écosystèmes, et faciliter leurs accès à l'ensemble des acteurs.
- Accompagner l'ensemble des acteurs dans la réduction d'usage de pesticides par l'incitation à l'usage de méthodes alternatives plus respectueuses de l'environnement.
- Accentuer l'implication des populations dans l'ensemble des actions et dynamiques

## « Mieux consommer »

**Points forts de la feuille de route** : priorité donnée à la prévention de la production des déchets principalement par le don, le réemploi et la réutilisation / Affirmation d'un besoin de formation et de sensibilisation pour aider les professionnels et les particuliers à s'engager dans l'économie circulaire.

**Points faibles de la feuille de route** : Peu de référence à la valorisation « matière » / Manque de perspective sur la production de produits durables, réparables, et non concernés par exemple par l'obsolescence programmée.

### Préconisations :

- Renforcer et étendre la formation professionnelle sur l'économie circulaire (bâtiment, textile...) sur l'éco-conception des produits
- Adapter les métiers de production pour favoriser le réemploi et la réparabilité.
- Renforcer la collaboration voire le parrainage pour amplifier et diffuser les pratiques inspirantes
- Maintenir le soutien des pouvoirs publics aux acteurs de l'économie circulaire.

## « Action transversale 1 – Faire connaître les dispositifs de crédits carbone labellisés et faciliter la mise en relation entre porteurs de projets et démarches de compensation carbone »

**Points forts de la feuille de route :** Mise en place d'un marché régional du carbone et les initiatives en matière de coopératives carbone représentent de réelles opportunités

**Points faibles de la feuille de route :** RAS

### **Préconisations :**

- Insister fortement sur le fait que, dans le cadre de la lutte et l'adaptation face au dérèglement climatique, les actions permettant d'éviter et de réduire restent prioritaires sur celles de compensation

## « Action transversale 2 – Accompagner les territoires dans la mise en œuvre de la sobriété foncière »

**Points forts de la feuille de route :** outiller davantage les élus et collectivités du territoire à la fois sur la connaissance des enjeux fonciers et le suivi la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au travers de la cartographie

**Points faibles de la feuille de route :** La question du ZAN n'apparaît pas clairement dans la feuille de route.

### **Préconisations :**

- Il préconise une attention particulière sur le choix des territoires cibles dans la mise en œuvre de cette action pour qu'elle puisse bénéficier aux territoires les moins avancés dans la démarche
- Mise en œuvre du ZAN devant particulièrement prendre en compte les enjeux des territoires ruraux dans une région comme la nôtre.
- Créer un observatoire régional du foncier, intégrant les espaces naturels, agricoles, forestiers, urbains ainsi que les espaces à requalifier.

### Commission 1 : Santé – Social

#### Remarques générales

La construction du document « plan d'action » est pertinente :

- Dans son repérage des enjeux, leviers et constats,
- Dans le repérage des acteurs et niveau d'engagement dans la mise en œuvre.

En revanche, concernant le suivi, s'il pose les prochaines étapes et quelques indicateurs-clés, il n'identifie pas systématiquement un pilote responsable de l'action (Région ou partenaires).

Le CESER déplore l'absence d'une ligne dédiée aux moyens de mise en œuvre. Sans être automatiquement budgétaire, elle aurait pu, par exemple, appuyer les actions par la mise à disposition de compétences humaines ou de locaux régionaux et les valoriser.

#### « Mieux se déplacer » (P. 5)

DE1	<b>Développer dans les espaces congestionnés, les voies réservées aux transports en commun et/ou au covoiturage, aménager l'espace public pour sécuriser les lignes de covoiturage, en complément des autres mesures incitant au covoiturage (communication, incitation financière, plateformes, parking relais, point de rencontre...).</b>
-----	--

*Le CESER note que « ces aménagements contribuent à massifier l'usage collectif des véhicules et concourent à limiter les émissions de GES en permettant le déplacement de passagers avec moins de véhicules. »*

*Cela doit permettre de réduire l'usage de la voiture individuelle en proposant des solutions alternatives crédibles et constituera, grâce une coordination des différents acteurs, un levier des politiques de mobilité durable.*

*Dans le même temps, la digitalisation s'est parfois accompagnée d'une diminution des points de vente physiques. Ce phénomène présente le risque d'exclure des populations, et plus particulièrement les ménages les plus précaires, dans leur capacité à se renseigner, à acheter des titres de transport pour ensuite accéder aux réseaux. Ce risque est plus élevé dans les zones de faible densité où le sentiment d'éloignement des services publics est particulièrement prégnant.*



<b>DE2</b>	<b>Développer des lieux d'information physiques et virtuels pour le conseil individualisé en mobilité, la vente de titres de transport en commun, et sur les services (location de vélos, autopartage...) facilitant le report modal</b>
------------	--

Pour le CESER, toutes actions qui visent à améliorer la qualité de l'air est à souligner. Il déplore cependant l'arrêt ou le gel de plusieurs dispositifs régionaux contribuant à la transition énergétique et écologique en matière de mobilité.

Le CESER souligne l'intérêt de l'action DE2 qui souhaite aider à contrer les effets néfastes de la digitalisation pour certaines populations et suivra avec attention l'évolution de cette action.

**« Mieux se nourrir » (P. 38)**

<b>NO-1</b>	<b>S'engager pour un meilleur affichage de l'approvisionnement en denrées alimentaires dans les établissements de restauration collective (Afficher dans les cantines et restaurants l'origine des aliments, afficher les résultats par rapport aux objectifs de la loi EGALIM)</b>
-------------	---

<b>NO-2</b>	<b>Mutualiser la logistique pour faciliter l'approvisionnement local et durable de la restauration collective</b>
-------------	---

<b>NO-3</b>	<b>Travailler sur la mise en réseau régionale des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) en vue d'un intégrer notamment le portage du respect des dispositions de la loi EGALIM, et plus globalement du principe d'une « alimentation saine, durable, pour tous » PAT et prioriser les actions.</b>
-------------	--

Pour le CESER, les Projets Alimentaires Territoriaux peuvent améliorer la qualité de l'assiette des ligériennes et ligériens en rendant accessibles, à toutes et tous, des produits de qualité via des circuits courts. En cela, ils jouent un rôle actif à la prévention de santé.

La fiche action NO-3 va dans ce sens en ciblant comme levier l'Agriculture biologique et de HVE, Réduction des produits phytosanitaires et en **pointant notamment les axes « justice sociale, éducation à l'alimentation durable » présents dans les PAT.**

Elle relève également ainsi que le lien PAT/PAECT et PAT/PRSE et le programme « Mieux manger pour tous ». Elle pointe donc la nécessité d'un réseau d'animation pour l'implantation et l'émergence d'actions opérationnelles conduisant à la définition d'un cahier des charges partagés, ainsi que l'importance des échanges entre les partenaires, les financeurs, et repère les collectivités ayant la volonté ou étant déjà engagées.

**Le CESER regrette que cette mise en œuvre se limite à une réunion dédiée à Egalim en 2024, aucune rencontre n'étant prévue pour les années à suivre.** De ce fait, les questions d'éducation ou d'information santé-alimentation lié au principe d'une « alimentation saine et durable pour tous » et notamment vers les jeunes, ne font pas l'objet d'un axe spécifiquement évalué (même s'il peut être intégré dans les 3ème et 4ème indicateurs1).

« *Mieux se loger* » (P. 75 et P. 79)

LO-1	<b>Prioriser la programmation des aides de l'ANAH avec les délégataires des aides à la pierre en prenant en compte des critères clés, en cohérence avec les pactes territoriaux et les CRTE, pour massifier les travaux de rénovation.</b>
------	--

LO-3	<b>Maintenir un guichet unique d'information, de conseil et d'accompagnement des ménages dans les projets de travaux de rénovation énergétique de leur logement.</b>
------	--

Le CESER constate que l'axe logement est prioritairement orienté sur la rénovation du bâti existant. L'enjeu de massification des travaux de rénovation est crucial dans le contexte de difficulté de logement et de mal logement. Il note avec intérêt la volonté de réaliser une cartographie par étiquette énergétique au sein de chaque EPCI notamment pour mesurer l'impact des investissements. Un lien pourrait être fait avec les données PISSTER (observatoire Région ORS) sur l'impact sur la santé des habitants via les maladies liées à cette problématique.

Le CESER salue la volonté de maintenir un guichet unique d'information pour les travaux de rénovation énergétique. Il y voit la possibilité d'une information globale et neutre sur les travaux pertinents, leurs coûts et leurs retours sur investissements pour les ménages. Il souligne également l'importance d'un maillage de ces guichets en proximité des habitants, dans les EPCI.

Cependant, si la réduction des émissions de GES et la rénovation énergétique sont essentielles, elles ne suffisent pas à elles seules. Au regard des évolutions récentes, notamment aux États-Unis (sortie des accords de Paris, politiques climatosceptiques, etc.), nos efforts en matière de réduction des émissions – qu'elles soient produites en Pays de la Loire ou importées – doivent être maintenus, mais leur impact global sur le climat restera limité. **Il paraît donc essentiel d'intégrer l'adaptation du parc immobilier aux effets du dérèglement climatique**, qui vont s'intensifier dans les années à venir : submersion marine, inondations, canicules, incendies, retrait-gonflement des sols argileux, sécheresses, etc. Ce volet mérite une place plus explicite dans la feuille de route.

La dimension de « mieux construire » serait également à prendre en compte notamment au regard de ces enjeux et de ceux de la loi ZAN.

Le CESER note que sur les deux actions, aucune mise en œuvre n'est prévue au-delà de 2025.

## « Mieux consommer » (P. 122)

<b>CO-1</b>	<b>Renforcer les actions en matière d'information et de communication auprès des citoyens pour les accompagner dans le mieux consommer (incitation au réemploi, à la réutilisation et à la réparation, aux produits éco-conçus) et sur les offres de solutions à leur disposition pour passer à l'action.</b>
-------------	---

Cette action veut concourir à « renforcer et massifier l'action n°6 du PRAEC « Sensibiliser le grand public à son rôle de consomm'acteur », à amplifier sur la base de connaissances existantes (documentation sur l'économie circulaire, réseau local, etc.) et en s'appuyant sur le réseau d'acteurs en place ».

Dans cette fiche, le CESER salue la reconnaissance de l'impact et la mise en avant d'actions de proximité au niveau des EPCI. Comme la Région, il souligne l'importance du rôle des acteurs associatifs et de leurs représentations régionales en lien avec les EPCI et rappelle la nécessité de la coordination de toutes les forces vives des territoires entreprises et chambres consulaires.

## Commission 2 : Economie – Emploi – Recherche – Innovation

### Contexte

Cette feuille de route sur la transition écologique de la COP Régionale s'inscrit dans un contexte Post-Covid, où des transformations et actions ont pu déjà être engagées par les différents acteurs économiques et sociaux de la Région. Ainsi, les notions d'économie circulaire et de changement climatique ont été intégrées par de nombreuses entreprises. Il s'agit désormais de massifier les changements et d'emporter l'ensemble des entreprises, des salariés et des citoyens dans la transition écologique.

Cette COP s'inscrit ainsi dans une phase de transformation, accélérée notamment par l'arrivée de nouvelles technologies telles que l'IA, avec des objectifs de développement durable de long terme.

De manière générale, les actions mériteraient d'être plus détaillées et d'engager l'État et la Région. En effet, la feuille de route est à ce stade non prescriptif. Les résultats en matière de réduction des émissions de GES de l'industrie devront être évalués. Cela permettra d'adapter le cas échéant les soutiens régionaux aux acteurs du territoire.

Pour permettre une évolution cohérente des modes de consommation et de production, il est important d'accompagner la sensibilisation des donneurs d'ordre, notamment responsables des appels d'offres, par un appui à la montée en compétence des personnes et des organisations en charge de la production, afin que l'offre en Pays de la Loire puisse suivre l'évolution de la demande.

## « *Mieux produire* »

Sur cette thématique, les enjeux des fiches actions de la feuille de route sur la transition écologique convergent en partie avec ceux pointés par le CESER dans le cadre son étude « Face aux nouveaux enjeux de l'industrie en Pays de la Loire : adapter notre stratégie » et repris dans l'avis sur le rapport « Industrie d'avenir : accélérer la transformation » votée en octobre 2024. Dans ces documents, le CESER soulignait la nécessité de prendre en compte les enjeux clés que sont :

- L'équilibre et les dynamiques de territoires,
- Le respect de l'environnement,
- Une politique de formation en rapport avec les nouveaux développements, notamment dans le domaine numérique,
- Une politique sociale attractive des entreprises, en rapport notamment avec les nouvelles attentes des jeunes (conditions de travail, style de management, avantages sociaux) et une attention aux salaires – que seule permet justement une stratégie de différenciation qualitative, génératrice de marges et donc de capacités de recrutement et d'investissement.

Dans cette même étude, le CESER souligne que la transition énergétique et environnementale peut être la source d'opportunités d'un fort développement d'activités industrielles par une meilleure prise en compte des transitions écologiques, énergétiques et sociales.

Le CESER réitère l'importance d'orienter l'innovation dans l'industrie vers des démarches vertueuses autour de la notion d'écologie industrielle. Comme il le souligne dans son rapport sur l'industrie précitée, le CESER considère que la notion d'écologie industrielle révèle des potentialités significatives en termes de limitation du prélèvement des ressources et de réduction des rejets et déchets. Elle suppose des compétences nouvelles pour coordonner et animer les démarches à l'échelle des zones d'activité. Pour le CESER, les enjeux sont notamment :

- De produire une énergie propre et renouvelable,
- De gérer cette énergie de façon plus rationnelle et économe,
- D'investir dans le secteur des économies d'énergie (notamment l'isolation des bâtiments),
- D'intégrer l'écoconception, pour des produits plus durables et réparables, et de prévoir le recyclage, pour produire mieux.
- De s'assurer de la prise en compte dans les formations des enjeux environnementaux,
- De limiter la consommation d'espace pour atteindre le « zéro artificialisation nette » du territoire...
- De travailler sur de nouveaux matériaux qui rendront le produit final moins polluant, moins producteur de déchets et moins consommateur de ressources, y compris en matière de transport de marchandises.

La feuille de route de la COP préconise de renforcer l'attractivité des métiers en les adaptant aux enjeux de la transition écologique, en citant notamment le projet des campus des métiers et des énergies durables. Le CESER appuie cette initiative qui permet de favoriser les coopérations entre les différents acteurs, composés de donneurs d'ordre (Naval group, EDF, ENGIE, ENEDIS, RWE, Dalkia Froid solutions), d'une cinquantaine d'entreprises, de partenaires académiques (les universités de Nantes, d'Angers et du Mans, IMT Atlantique, ECN) et institutionnels. Cette dynamique partenariale est de nature à assurer une bonne mise en œuvre du campus dont la mise en route est attendue début 2025. Le CESER note en particulier la création d'un centre de formation européen des métiers du gaz et invite à mener une étude prospective intégrant la réglementation qui va générer des besoins nouveaux de main d'œuvre et de compétences. Ce centre pourra s'appuyer sur les savoir-faire notamment de l'école de Saint-Etienne de Montluc. De manière générale l'appropriation des enjeux de la transition énergétique doit aussi s'appuyer sur tous les acteurs académiques régionaux.

Pour le CESER, il est essentiel que la transition écologique emporte l'ensemble des citoyens. **L'organisation d'une conférence sociale régionale** relative à la transition écologique destinée à éclairer sur les enjeux de la transition et ses conséquences en matière d'emplois, tant en nombre qu'en qualité, paraît opportune, dans la mesure où l'État, responsable des décisions en matière législatives, sera associé. Le CESER appuie l'ouverture de ce lieu de dialogue contribuant dans ces phases de transition à faire évoluer les métiers et les compétences. Le CESER souligne l'importance d'échanger sur l'évolution des métiers et des compétences, des conditions de travail et sur une stratégie globale pour le développement de l'emploi dans les territoires régionaux. Cette conférence devra être pérennisée car les entreprises pourront être concernées tout au long des années à venir.

Le CESER approuve l'accent mis sur les personnes éloignées de l'emploi, les jeunes et la féminisation des métiers industriels de l'énergie. Comme il l'a souligné dans son avis portant sur le rapport égalité femmes-hommes et dans la contribution sur la Stratégie régionale en faveur du dialogue sciences-société 2023-2028, certains métiers techniques et industriels peuvent souffrir d'une image genrée. Cet accent mis sur la formation des femmes aux métiers liés aux énergies durables entre en résonance avec les préconisations du CESER.

Enfin, la feuille de route préconise de sensibiliser les entreprises industrielles aux enjeux du changement climatique et les accompagner dans des démarches d'adaptation. Le CESER partage l'importance de déployer une offre d'ingénierie (conseils/expertises) auprès des entreprises industrielles pour les accompagner face aux transitions. Il invite à articuler cette Task Force Compétitivité qu'a mis en place la Région pour accélérer les transitions du tissu industriel avec les équipes de développeurs économiques des EPCI et à bien clarifier les rôles de chacun. L'enjeu est également d'assurer le lien avec les dispositifs partenariaux existants (ex : Territoires d'Industrie).

Le CESER note ainsi positivement les actions prévues en matière d'accompagnement individuel pour les sites fortement émetteurs en GES, avec une association de l'ensemble des acteurs patronaux et salariés. Les associations locales de défense de l'environnement pourraient également être associées pour favoriser l'acceptabilité des projets.

Il salue la volonté d'agir auprès de l'ensemble des industriels au-delà des grands émetteurs (tel que prévu dans l'action PRO5). Au-delà de la réalisation d'un diagnostic et de connaissances partagées, la déclinaison des actions qui seront mises en œuvre concrètement pour intégrer la transition écologique de l'industrie sera à préciser.

Enfin, le CESER avait aussi proposé, dans son étude pour l'industrie, d'encourager, via la conditionnalité des aides, l'amélioration des conditions de travail, la limitation du recours à la sous-traitance, la limitation des impacts environnementaux.

### **« Mieux se nourrir »**

La feuille de route de la transition écologique des Pays de la Loire émet plusieurs propositions à l'attention des territoires afin de promouvoir notamment les produits agricoles répondant aux critères d'une alimentation saine et locale, ainsi que d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.

En ce sens, le CESER indique que de nombreux projets ont déjà été enclenchés, et ce depuis déjà de nombreuses années. Ainsi, plusieurs Projets Agricoles Territoriaux (PAT) ont été mis en œuvre dans le but d'y développer une agriculture durable et une alimentation de qualité, accessible à tous. La crise liée au Covid-19 a mis en avant la nécessité de dispositifs comme les PAT, qui portent l'ambition d'une "re-territorialisation" de l'alimentation et renforcer les capacités de résilience des systèmes alimentaires. Les PAT portent la reconnaissance du métier d'agriculteur et d'agricultrice. L'enjeu de "re-territorialisation" est également de nature à réduire les nuisances provoquées par le transport des denrées (flux logistiques, pollution, surcoûts...). L'accent mis sur les productions de qualité, notamment biologique, contribue également à la transition agricole.

Ainsi, dans son rapport « L'agriculture de demain en Pays de la Loire » de décembre 2021, le CESER appelait déjà les collectivités territoriales à mettre en place des projets alimentaires de territoire et dans ce cadre de conforter le soutien administratif et financier régional à ces démarches en :

- Majorant les dotations accordées pour les installations s'inscrivant dans un PAT.
- Créant les conditions pour que les citoyens puissent participer à l'évolution du système alimentaire.
- Etablissant et révisant les documents de planification (SRADDET, SCoT, PLU, PLUi...) afin qu'ils intègrent des objectifs ambitieux sur les besoins en alimentation, sur les infrastructures nourricières et sur la préservation des espaces agricoles et de lutte contre l'artificialisation des sols.
- Encourageant également les Départements à développer les périmètres de protection des espaces naturels et agricoles (PEAN).
- En Favorisant les circuits-courts et filières longues de proximité dans le cadre des PAT, en lien notamment avec la restauration collective (notamment les cantines des lycées, écoles, collèges, restaurants universitaires, hôpitaux, EHPAD...). L'approvisionnement de proximité et de qualité en restauration collective est en effet un véritable enjeu pour la région Pays de la Loire, déjà porté par plusieurs actions locales comme l'initiative Réseau Local conçu pour soutenir l'introduction des produits locaux dans la restauration collective.

Le CESER note avec satisfaction la volonté de faire le lien avec les actions de lutte contre la précarité. La diminution du gaspillage et des pertes alimentaires, que le CESER avait soutenue dans son étude sur l'agriculture, fait partie à juste titre des objectifs de certains PAT. Cela peut contribuer à lutter contre la précarité alimentaire. L'application des deux lois Egalim a pour

objectif de contribuer à une agriculture durable au point de vue environnemental et social permettant aux agriculteurs de vivre de leur métier tout en contribuant à permettre à tous d'avoir accès à une alimentation de qualité. Cela passe par une responsabilité accrue de la grande distribution. Le recours aux circuits courts et de proximité doit pouvoir contribuer à une meilleure rémunération des producteurs et à des prix accessibles pour les consommateurs.

Enfin, le CESER est conscient que le respect des lois Egalim n'est pas que de la responsabilité des collectivités, mais dépend aussi des volumes de production de qualité disponibles qui parfois ne permettent pas de répondre aux exigences qualitatives et environnementales des appels d'offres.

Si la formation des personnels de restauration collective entre dans une démarche de valorisation des produits locaux et de qualité, notamment biologiques, les actions menées dans les territoires doivent pouvoir inclure l'ensemble des acteurs (agriculteurs, restaurateurs, grossistes, commerçants de détail et grande distribution, associations de solidarité...) pour contribuer à une lutte plus efficace contre la précarité alimentaire.

Le CESER salue les engagements d'affichage concernant l'origine des produits et souhaiterait qu'il soit bien étendu à leur labélisation. Aujourd'hui, les dispositions qui devaient s'appliquer en 2022 ne sont pas toujours mises en œuvre.

Concernant les questions liées au changement climatique énoncées par la COP Régionale, le CESER indique que l'enseignement agricole se doit de composer avec ces nouveaux enjeux dans ses formations en intégrant des questions telles que la préservation de l'environnement et des ressources naturelles. La région Pays de la Loire fait face aux impacts du changement climatique sur la production agricole et renforcer ses capacités de résilience face aux situations climatiques extrêmes (sécheresse, fortes chaleurs, inondations, épisodes de gel et de grêles...).

A ce sujet, le CESER préconise de renforcer les "outils" assurant le transfert de connaissances et de pratiques entre la recherche et les exploitations pour améliorer les connaissances sur les conséquences du changement climatique (évolution des espèces, associations de plantes, prévention et lutte contre de nouveaux parasites, maladies ...).

La feuille de route encourage aussi à développer des alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires. Même si la question de la suppression des pesticides chimiques fait débat au CESER, il approuve cet objectif contribuant à la durabilité et à l'acceptabilité de l'activité agricole. Pour ce faire, le CESER préconise d'orienter les contenus des enseignements agricoles et des formations continues vers les pratiques agro-écologiques. Dans ce cadre, les pouvoirs publics doivent donner aux lycées et établissements d'enseignement agricoles les moyens de les dispenser :

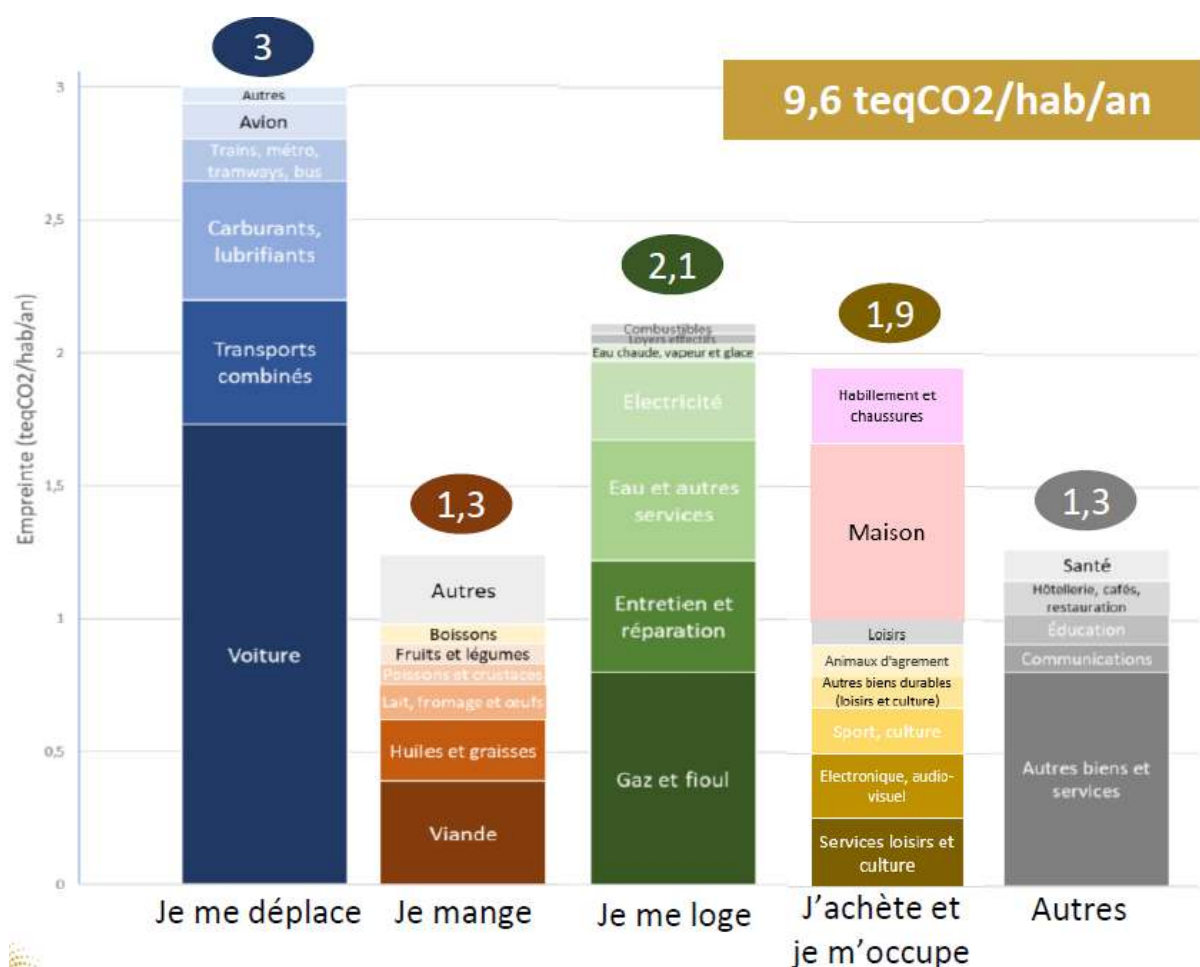
- En renforçant notamment le soutien aux ateliers technologiques et aux fermes des lycées agricoles afin de les rendre exemplaires dans cette dynamique.
- En faisant la promotion auprès des actifs de formations continues leurs permettant de s'adapter aux nouvelles réglementations, aux nouvelles pratiques et évolutions du métier et en portant une attention particulière aux contenus de formation orientés vers l'adaptation aux transitions écologiques.

Enfin, le CESER note avec regret que les questions liées au secteur de la pêche et de l'aquaculture ne figurent pas dans les actions de la COP Régionale.

## Commission 3 : Infrastructures – Mobilités – Infrastructures de l’Information et de la Communication - Energies

### Remarques générales

Le GIEC Régional, dans son rapport publié en juin 2022, confirme un réchauffement climatique en Pays de la Loire, comme sur le reste du territoire national, avec une évolution moyenne des températures d’environ 1,5°C en 60 ans. Cette hausse atteindrait, en l’absence de changements de comportements, 2 à 2,5°C en 2055, et 3 à 4°C à plus long terme. Certains scientifiques évoquent la possibilité d’un refroidissement de la façade Atlantique du fait de la disparition possible de certains courants (AMOC).



Empreinte carbone des Ligériens - source : Teo<sup>2</sup>

Les transports et le logement apparaissent comme les principales sources à l’origine de l’empreinte carbone des Ligériens, ce qui recoupe les thématiques de la commission 3.

Le CESER a eu l’occasion au fil de ses contributions, de proposer des pistes pour favoriser le transfert modal des personnes et des marchandises, et pour favoriser la transition énergétique. Cette dernière passe par la sobriété, permise en particulier par la rénovation des bâtiments et elle aussi implique l’utilisation de sources d’énergies bas carbone. Le développement des

<sup>2</sup> [https://teo-paysdelaloire.fr/wp-content/uploads/2022/03/empreinte\\_typo\\_decomposition-2.png](https://teo-paysdelaloire.fr/wp-content/uploads/2022/03/empreinte_typo_decomposition-2.png)



énergies renouvelables entre dans cette logique. La biomasse est une source intéressante d'énergie renouvelable à condition de respecter d'une part la hiérarchie des usages, de permettre la régénération des sols et le stockage d'une partie du carbone dans le sol, et d'autre part de limiter les externalités négatives des unités de valorisation de l'énergie (transport, nuisances olfactives...). Il convient de favoriser l'acceptabilité des projets. Les ressources de biomasse (qu'elle soit d'origine agricole ou sylvicole) sont en effet contraintes.

Le CESER appuie le développement de l'économie circulaire.

## Commentaires sur la méthodologie

Concernant le diagnostic en matière de mobilité, **le CESER partage l'idée de travailler aussi bien sur la sobriété que sur la technologie**, tel que recommandé dans la stratégie nationale bas carbone.

Le CESER prend note de l'**accent mis sur la mobilité automobile**, le premier levier indiqué étant la décarbonation des automobiles. Cela peut se comprendre du fait de la part prédominante de la voiture dans les déplacements, en particulier en milieu rural, toutefois le CESER souligne l'importance d'agir principalement pour le transfert modal.

Sont également évoqués le **vélo**, puis les transports collectifs. Le document souligne aussi le rôle du **covoiturage**. Le CESER rappelle qu'en la matière, la Région a cessé son soutien en 2025, considérant que son action d'impulsion avait porté ses fruits.

Concernant le soutien au développement du vélo du quotidien, la Région a suspendu une grande partie de ses dispositifs et soutiens aux territoires. Le CESER rappelle cependant l'importance du soutien régional aux collectivités en la matière.

Le diagnostic évoque la modification des déplacements et notamment leur diminution via le développement du **télétravail** et du tourisme local. Le CESER souligne cependant que l'on observe plutôt une tendance à la diminution du télétravail, ce qui en limitera les conséquences positives attendues. De manière générale, les effets carbone positifs du télétravail restent de toute manière relativement limités car ils ne suppriment pas tous les déplacements.

Concernant le **transport solidaire**, le CESER considère qu'il porte des avantages en matière de lien social et d'accès à la mobilité. Cependant, dans la mesure où il repose sur le bénévolat, il ne fonctionne que sur la disponibilité des conducteurs, ne remplace ni un taxi, ni un transport sanitaire, ni un transport public organisé contractuellement avec les transporteurs, et enfin n'est pas toujours accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le CESER note l'**absence du TAD** (transport à la demande) dans les pistes d'amélioration de la mobilité dans les territoires. Il considère pourtant que son extension à l'ensemble du territoire régional contribuerait à l'accès à tous à la mobilité, et en particulier les populations les plus précaires, qu'il s'agisse des déplacements de loisirs ou pour se rendre à leur travail.

En matière énergétique, l'accent est à juste titre mis sur la **sobriété** et sur les **énergies renouvelables**.

Le CESER note que le chapitre « mieux se loger » comprend outre le logement, les diagnostics sur le **tertiaire**. Ce choix éditorial répond au fait que les usages énergétiques du tertiaire restent aux deux tiers liés aux usages climatiques (chauffage, climatisation, eau chaude sanitaire). Par ailleurs, le petit tertiaire bénéficie jusqu'à la fin 2025, comme le logement, des services des PTRE dans l'ensemble du territoire régional. Le CESER avait dans son étude de

mars 2022 proposé des pistes favorisant la rénovation des bâtiments tertiaires. Il souhaite que le soutien au petit tertiaire soit prolongé dans le nouveau dispositif qui remplacera les PTRE à partir de 2026.

**De manière générale, le Ceser salue la présence d'indicateurs de suivi concrets mais note que les actions ne sont pas toujours corrélées aux engagements budgétaires de la Région et de l'Etat. Les actions sont souvent précises mais les modalités de mises en œuvre opérationnelle ne sont pas systématiquement déclinées.**

## Commentaires sur les fiches du plan d'action

### *Mobilités :*

Les fiches du plan d'action concernant les transports présentent un panel d'actions qui recourent globalement les propositions que le CESER avait émises dans son étude sur les mobilités adoptée en décembre 2023.

Il considère que les **actions gagneraient à être hiérarchisées**. Ainsi le développement du covoiturage, dont le CESER souligne l'intérêt, doit être un complément du transfert modal vers le transport collectif (lignes régulières de transport ferré et routier et transport à la demande) et les mobilités actives. Il en est de même de l'autopartage, dont l'intérêt est surtout de réduire le parc de véhicules et donc les besoins en stationnement. Le CESER comprend que cette feuille de route met en avant les actions pouvant être menées par les EPCI en lien avec la Région. Il souligne toutefois que **l'action régionale sur ses compétences en matière de transport collectif est essentielle** et devrait probablement être mise en avant de manière plus importante.

La déclinaison de cette feuille de route devra se faire en cohérence avec la **stratégie régionale des mobilités**. Le CESER sera donc vigilant à la réalisation dans le délai prévu des objectifs que la Région s'est fixés dans ce document, en particulier en ce qui concerne l'augmentation de l'offre de transport ferroviaire et de cars interurbains. Cette augmentation est essentielle pour obtenir un réel transfert modal en faveur de la mobilité collective.

Il souligne également le rôle que peuvent jouer les collectivités en matière **d'urbanisme et d'aménagement du territoire** pour favoriser une densification de l'habitat et des zones d'activité, ainsi que leur articulation, limitant les distances de déplacements et permettant de rendre pertinentes des offres de mobilité collective.

Le CESER souligne l'intérêt porté aux **maisons de la mobilité** et insiste sur le rôle de soutien que peut apporter la Région dans leur mise en place et leur fonctionnement. Au-delà des maisons de la mobilité, le CESER rappelle l'intérêt que revêt l'apprentissage de la mobilité, qu'il s'agisse de savoir lire un plan de cars interurbains ou de savoir monter à vélo. Le CESER encourage donc la Région et les collectivités à mener ou impulser des actions dans ce domaine.

Le CESER suivra avec attention la déclinaison de « **Pays de la Loire mobilité** », qui devrait faciliter la mutualisation des actions. Il s'agit de concilier les actions répondant précisément aux besoins de chaque territoire et la lisibilité de l'offre globale hiérarchisée de transport mise en œuvre par la Région. La Région doit jouer son rôle de coordination vis-à-vis des territoires. Par exemple, il serait souhaitable d'avoir des règlements de TAD équivalents dans l'ensemble du territoire régional. **La coordination des collectivités avec la Région est d'autant plus cruciale** que la quasi-totalité des EPCI ont pris la compétence d'AOM en Pays de la Loire.

Le CESER appuie le fait que la feuille de route vise, au-delà de l'utilisation des motorisations électriques, le développement des **biocarburants**, qui peuvent, pour les véhicules lourds mais également les automobilistes qui roulent peu, être complémentaires des véhicules électriques.

En matière de fret, le CESER appuie la volonté de développer et maintenir les **installations de terminaux embranchées** (qui connectent les entreprises au réseau ferré) et le transport combiné. Il rappelle qu'il avait souligné le caractère modeste des crédits attribués au fret ferroviaire dans le volet mobilité du CPER 2021 2027 (avis de décembre 2023) et qu'il souhaite le développement de **plateformes logistiques de fret ferroviaire** notamment à proximité des agglomérations du Mans et Nantes, permettant la complémentarité des modes de transport pour le dernier kilomètre.

Le CESER salue également la volonté de **fédérer les acteurs** pour opérer un véritable transfert modal du fret vers le transport ferré notamment pour la desserte du GPM (Grand port maritime). Cette fédération des acteurs contribuera à faire connaître le rail à ceux qui peuvent en avoir une connaissance imparfaite. La souplesse d'utilisation et la compétitivité restent également un enjeu pour de nombreuses entreprises.

Le CESER salue le travail qui doit être mené entre les autorités organisatrices des mobilités et les interlocuteurs sociaux sur le territoire, associant les employeurs mais aussi les représentants des salariés, favorisant l'accès des salariés à leur lieu de travail, et ainsi l'attractivité des emplois proposés. La Région et les collectivités peuvent ainsi soutenir les employeurs pour qu'ils jouent un rôle d'information et d'encouragement auprès de leurs salariés afin de favoriser le transfert modal de leurs déplacements. Outre les acteurs de la mobilité solidaire, les associations d'usagers des transports pourraient aussi, lorsqu'elles sont actives dans les territoires concernés, être associées.

Il rappelle enfin que la mobilité durable doit s'adresser à tous. Cela passe par une **tarification** adaptée et par une intensification de l'effort de mise en **accessibilité** des équipements. Ce second point aurait mérité d'être mieux mis en avant dans le plan d'action de la COP régionale. La vision des associations d'utilisateurs des transports peut être utile sur ces sujets notamment pour prendre en compte les singularités de différents types d'usagers et d'usagères.

### **Énergie :**

Concernant les actions en matière de transition énergétique, l'accent est mis à juste titre sur **l'attractivité des métiers et la formation**. L'action Pro-1 prévoit l'accompagnement des salariés dont les emplois pourraient être menacés. Il est pour le CESER important que la transition écologique ne laisse personne de côté, il en va de son acceptabilité par les populations. L'organisation d'une conférence sociale régionale relative à la transition écologique destinée à éclairer sur les enjeux de la transition et ses conséquences en matière d'emplois, tant en nombre qu'en qualité, paraît opportune, dans la mesure où l'État, responsable des décisions en matière législatives, sera associé. Cette conférence devra être pérennisée car les entreprises pourront être concernées tout au long des années à venir.

Le CESER rappelle régulièrement la nécessité de la **décarbonation des activités du Grand Port maritime** et des entreprises qui y sont liées, ainsi qu'à la création de nouvelles activités. En ce sens, il se félicite que le projet Loire Estuaire soit lauréat de l'appel à projet Ademe **ZIBAC**. Plusieurs projets liés entre eux sont en cours, le CESER s'est déjà exprimé sur le projet Take Kair dans une contribution votée en décembre 2024, en exprimant son soutien à la fabrication de

e-kérosène pour la part d'aviation longue distance inéluctable. Il s'exprimera sur d'autres projets liés à Loire-Estuaire dans les mois à venir.

De manière générale, le CESER suivra avec attention la déclinaison et les résultats des opérations de soutien à la décarbonation des entreprises du territoire.

Le CESER appuie le soutien aux **projets citoyens d'énergies renouvelables**. Ces derniers, en permettant des retombées économiques sur le territoire et en favorisant l'appropriation des enjeux par les Ligériens, contribuent à l'acceptabilité des infrastructures, notamment des éoliennes terrestres. Ces projets d'énergies renouvelables sont toutefois complémentaires de ceux d'autres acteurs économiques, qui doivent se faire en lien avec les territoires concernés pour rester acceptables par les populations. Le CESER souligne cependant les conséquences en matière de pilotage du réseau qu'induit le branchement de multiples installations de productions intermittentes d'électricité.

Le CESER soutient le **développement des énergies photovoltaïques** prévues dans les documents cadres départementaux, du moins lorsqu'il s'agit d'installation sur les surfaces déjà artificialisées, notamment les toitures des bâtiments agricoles. C'est bien ce type d'installation qui doit être privilégié. **L'agrivoltaïsme** ne doit pas générer de tension sur le foncier et mettre en danger le maintien de l'activité agricole. Le CESER appelle à ce que les projets soient partagés par l'ensemble des acteurs, tout en soulignant que les revenus des agriculteurs liés à l'énergie doivent être un complément du revenu lié à l'activité agricole proprement dite, comme le souligne par ailleurs la feuille de route.

Le CESER salue le renforcement de l'usage local de la chaleur et du froid renouvelables.

L'utilisation de la **chaleur fatale** issue des processus de production est fortement souhaitable, la meilleure énergie étant celle qu'on n'a pas besoin de transformer. Par ailleurs l'utilisation de chaleur et de froid de récupération contribue à l'intégration des installations industrielles dans leur territoire, tout en limitant le coût de l'énergie pour le consommateur final.

Le CESER approuve la volonté de prioriser l'isolation thermique dans les projets de rénovation. Toutefois, concernant l'action LO-2, il souligne que **l'effet rebond** est parfois inévitable, le gain de la rénovation énergétique résidant dans l'obtention d'une température acceptable pour les logements les moins isolés auparavant, et dans un gain énergétique à température identique. Au-delà des effets que peut avoir le choix de matériaux isolants, l'assistance à la maîtrise d'usage est également souvent indispensable pour limiter l'effet rebond. Par ailleurs, la rénovation thermique ne doit pas être déconnectée des autres améliorations, notamment phoniques. En effet, le renforcement de l'isolation des logements peut contribuer à les rendre plus sonores. Le CESER rédige actuellement une étude sur les dispositifs de soutien à la rénovation énergétique des logements.

Le CESER salue la volonté de maintenir un **guichet unique d'information**, de conseil et accompagnement, dans la suite du programme SARE. Il regrette la volonté de la Région de se retirer du soutien aux PTRE au plan régional, et souligne que le soutien à l'amélioration de l'habitat fait partie des compétences de la Région attribuées par le législateur<sup>3</sup>. Le CESER considère que ces plateformes devraient continuer leur rôle de soutien à la transition énergétique du petit tertiaire.

---

<sup>3</sup> [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000031104282/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031104282/)

Le CESER appuie la perspective de la réalisation d'une deuxième vague de la démarche **Energie Sprong**. Cette deuxième vague devrait conduire à régler la problématique de la rénovation pour la majorité des logements sociaux les moins performants.

Le CESER souligne enfin que cette feuille de route est de la responsabilité conjointe de l'État et de la Région. Alors que les choix budgétaires ou politiques peuvent conduire à revoir certains dispositifs, il souligne l'importance de maintenir les efforts pour réduire et s'adapter au changement climatique. **Il suivra donc avec attention la déclinaison des actions proposées et souhaite en particulier que les actions prévues au CPER soient réalisées dans les temps**. De nombreux projets prévus au CPER doivent avoir des effets positifs en matière de transition écologique.

## C4 : Aménagement du territoire – Cadre de vie – Environnement

### Remarques générales

De manière globale, le CESER s'interroge sur la mise en œuvre des actions proposées dans la Feuille de route de la COP Régionale. En effet, à la lecture de cette affirmation dans l'édito « *Elle a été construite pour que chacun s'en empare désormais pour agir, chacun à son échelle, son champ de compétences et sa capacité d'intervention* », **la question du pilotage de cette Feuille de route s'impose**.

Si le CESER partage l'idée que, pour être efficace et impactante, la mise en œuvre de la Feuille de route doit reposer sur l'ensemble des acteurs, il s'inquiète de la transmission-diffusion et appropriation de ces propositions d'actions aux acteurs concernés.

De plus, le CESER aurait souhaité que **la Feuille de route de la COP régionale présente un volet évaluatif à la hauteur des enjeux et ambitions posées dans le document**. En l'absence d'un pilotage clair et formalisé, les questions de « qui évalue ? » et « comment se fait cette évaluation ? » se posent, dans un contexte de financements plus contraints à toutes les échelles du territoire et de croisement des politiques publiques.

Le CESER aurait également apprécié que **les leviers identifiés et les actions proposées mettent plus en avant les axes Éviter et Réduire avant l'axe Compenser**.

### **« Mieux Préserver et Valoriser Nos Écosystèmes » (PR-1, PR-2, PR-3, PR-5, PR-8, PR-10)**

Pour le CESER, les axes et actions de la Feuille de route autour de la préservation et la valorisation des écosystèmes vont globalement dans le bon sens. Ils rejoignent souvent des préconisations précédentes du CESER, que ce soit sur le sujet du bocage, de l'eau ou encore des espaces naturels.

Ainsi, le CESER a retrouvé la plupart de ses préconisations formulées dans l'étude "L'arbre, poumon de nos vies ligériennes" dans le plan Haie et Bocage de la Région, propositions présentes également dans la Feuille de route de la COP régionale.

Par exemple, **le CESER encourage la mise en place de l'observatoire et la cartographie du bocage avec l'IGN**, identifiant également les zones humides, et enrichis de données sur la biodiversité et la vie des sols. **La caractérisation des haies, au-delà de leur identification,**

**est importante.** Une jeune haie n'a pas les mêmes aménités qu'une haie plus ancienne avec de grands arbres bien développés. **Le CESER regrette cependant que la Feuille de route de la COP régionale n'identifie pas plus le développement de collaborations entre le monde de la recherche et les acteurs de terrain comme un vrai levier pour la préservation et la valorisation des écosystèmes.**

Sur l'aménagement, le CESER reconnaît que les actions mises en place vont dans le sens de ses précédentes préconisations ou avis. Par exemple, impulser et coordonner la mise en place d'une démarche collective à l'échelle des EPCI et syndicats de bassins versants sous la forme d'un lieu ressources Arbre et Haies, incluant les aspects zones humides, serait intéressant dans le cadre de cette Feuille de route.

Sur la préservation du bocage, le CESER s'étonne toutefois de ne pas retrouver dans la Feuille de route **l'enfouissement de la fibre** qui est, hélas, la cause de trop de destructions de haies existantes.

Face aux enjeux croissants liés à la ressource en eau le CESER, considérant que **la Région et les collectivités doivent accélérer la restauration des écosystèmes afin de ralentir le cycle de l'eau**, ne peut que soutenir les éléments allant dans ce sens dans la Feuille de route. Il aurait souhaité que **certains aspects soient pourtant plus développés, tels que les accompagnements des professionnels de l'agriculture pour accélérer les changements de modèles de production** (élevage à l'herbe par exemple). Le CESER recommande ainsi une prise en compte rigoureuse des études HMUC et des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), qui constituent déjà des références imposées par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Par ailleurs, concernant le plan d'actions relatif à l'eau potable, **le CESER insiste sur la nécessité de s'appuyer sur le SRADDET comme document de référence**, en veillant à assurer une compatibilité avec d'autres schémas structurants tels que le SDAGE et le PGRI. L'échelle locale doit être privilégiée dans la mise en œuvre des actions, notamment à travers les Commissions Locales de l'Eau (CLE), afin d'assurer une approche intégrée entre gestion de l'eau potable et gestion des bassins versants.

Seule une transformation en profondeur de notre rapport à l'eau permettra d'inverser la tendance et de garantir durablement la qualité et la quantité des ressources en eau pour l'ensemble des acteurs et territoires en Pays de la Loire.

Il rappelle que **la protection de la biodiversité est un sujet transversal, qui touche et intègre de nombreux domaines de notre société.** Cette approche multidimensionnelle est essentielle, et doit s'incarner plus fortement dans l'ensemble des politiques publiques, allant de la santé à l'économie. **L'implication des populations, au-delà de leur seule sensibilisation**, aurait à ce titre mérité d'être plus présente dans la Feuille de route, que ce soit sur la collecte de données, la mise en œuvre des actions ou encore la formation de tous les acteurs.

Dans cet esprit, le CESER préconise **une évolution, une diversification et un accès à la formation, que ce soit sur la gestion et sur la valorisation des écosystèmes, sur l'ensemble du territoire afin de s'adapter et de couvrir tous les besoins.** Cet aspect ne semble pas assez développé dans la Feuille de route de la COP régionale. De la même manière, pour le CESER, les actions s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature ne sont pas suffisamment présentes dans le document.

## ACTIONS TRANSVERSALES

TR-1	<b>Faire connaître les dispositifs de crédits carbone labellisés et faciliter la mise en relation entre porteurs de projets et démarches de compensation carbone</b>
------	--

Le CESER considère **que la mise en place d'un marché régional du carbone et les initiatives en matière de coopératives carbone représentent de réelles opportunités**. Cela permettra d'accompagner financièrement un certain nombre de pratiques inspirantes, de projets utiles mettant du lien entre les particuliers, les entreprises et les collectivités des territoires. Il soutient donc cette action transversale de la Feuille de route de la COP régionale même s'il tient à **insister fortement sur le fait que, dans le cadre de la lutte et l'adaptation face au dérèglement climatique, les actions permettant d'éviter et de réduire restent prioritaires sur celles de compensation**.

TR-2	<b>Accompagner les territoires dans la mise en œuvre de la sobriété foncière</b>
------	--

Le CESER mène actuellement une étude sur le thème du Zéro Artificialisation Nette.

Il constate un décalage significatif entre différents territoires quant à l'appropriation des enjeux et des conditions de réussite du ZAN.

**Il préconise une attention particulière sur le choix des territoires cibles dans la mise en œuvre de cette action pour qu'elle puisse bénéficier aux territoires les moins avancés dans la démarche.**

**La question du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) n'apparaît pas clairement dans la Feuille de route**, alors qu'elle sous-tend des questions transversales cruciales pour les territoires ruraux, liées à la transition écologique et à l'aménagement des territoires (protection de l'activité agricole au travers des terres et des sites, déplacements, usages du foncier et leur acceptabilité). **Le CESER considère que la mise en œuvre du ZAN doit particulièrement prendre en compte les enjeux des territoires ruraux dans une région comme la nôtre**. L'action transversale proposée par la Feuille de route devrait donc intégrer cet aspect de la mise en œuvre du ZAN.

**Enfin, le CESER, dans sa contribution « Ma Région 2050, l'avenir se construit aujourd'hui » de 2019, préconisait la création d'un observatoire régional du foncier** « intégrant les espaces naturels, agricoles, forestiers, urbains, ainsi que les espaces à requalifier », qui pourrait se retrouver dans la Feuille de route.

### **« Mieux Consommer »**

Le CESER note avec satisfaction la **priorité donnée dans la Feuille de route à la prévention de la production des déchets principalement par le don, le réemploi et la réutilisation**.

Cependant même si la **valorisation « matière » des déchets** avec le recyclage et la production de nouvelles matières premières est sous-jacente, **les actions présentées y font peu référence**. L'accompagnement des changements de comportement attendus vise les acteurs privés (entreprises et particuliers) et les acteurs publics avec l'accent porté sur l'exemplarité publique.

**Pour le CESER, mieux consommer passe d'abord par l'arrêt de la sur-consommation.**

Sur la **formation et la sensibilisation pour aider les professionnels et les particuliers** sur le don et le réemploi, le CESER insiste sur le fait que cette action aurait pu être étendue à la connaissance et l'utilisation des matériaux recyclés et particulièrement sur l'un des 7 leviers de l'économie circulaire : **l'éco-conception des produits**.

Devant la liste des entités publiques et privées, déjà engagées dans plusieurs actions (qui peuvent s'apparenter à de l'expérimentation), le CESER souhaite un changement d'échelle au moyen des **partages d'expériences**, notamment avec le **déploiement du parrainage**.

**La collaboration des territoires** aurait renforcé la cohérence des actions et des moyens, assuré l'équilibre entre les différents territoires dans une approche mutuelle et non concurrentielle. Le CESER regrette donc que ces actions ne soient pas présentes dans la Feuille de route.

Enfin, en **l'absence** dans le document **d'éléments financiers pour soutenir toutes ces actions, ainsi que les réseaux qui les portent et accompagnent**, le CESER s'inquiète d'un **fort risque de freiner l'ensemble des initiatives envisagées, voire de stopper la dynamique régionale collective engagée**.

## **C5 : Education – Formation – Métiers de demain**

Le CESER salue la démarche consistant à accompagner la transition écologique en adaptant la formation initiale et professionnelle afin d'anticiper les compétences et les besoins d'avenir. Pour cela, s'appuyer sur les secteurs-filières, sur les dialogues sectoriels et sur le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) apparaît en effet comme la bonne marche à suivre.

### **« Mieux se nourrir »**

Le CESER salue l'action **N7 Renforcer la prise en compte dans les formations (lycées agricoles) des pratiques favorables au stockage de carbone**. Il suggère d'ajouter un **indicateur de suivi qualitatif**, qui pourrait par exemple s'appuyer sur un questionnaire adressé aux lycéens concernés, permettant d'évaluer l'efficacité de la formation sur le stockage de carbone.

Plus globalement, la feuille de route aurait par ailleurs, selon le CESER, mérité d'être complétée par un soutien plus affirmé aux associations menant des **actions de sensibilisation** (préservation de la biodiversité, économie circulaire, lutte contre les causes du réchauffement climatique) **dans le cadre de la formation initiale**, en premier et second degré notamment, au-delà des lycées agricoles.

### **« Mieux produire »**

Le CESER salue l'intégration, dans cette thématique, des enjeux de formation en tant que levier pour la région a région Pays de la Loire, et particulièrement l'action **PRO1 Renforcer l'attractivité des métiers en les adaptant aux enjeux de la transition écologique**.

Le CESER remarque que les indicateurs de suivi prévus pour cette fiche-action sont uniquement quantitatifs, comme le sont également ceux de la fiche action 1-A de la SREFOP sur laquelle ils



s'appuient. Il apparaît nécessaire au CESER de les compléter par des **indicateurs de suivi plus opérationnels et qualitatifs**, garants de l'efficacité, au-delà de la simple affirmation dans le cadre des dialogues sectoriels.

La feuille de route aurait par ailleurs, selon le CESER, mérité d'être complétée par un soutien plus affirmé aux associations menant des **actions de sensibilisation dans le cadre de la formation initiale**, en premier et second degré notamment, au-delà des lycées agricoles. Les actions de sensibilisation portées par les associations d'éducation à l'environnement telles que les Centres permanents d'initiation à l'environnement (CPIE) par exemple, sont fondamentales pour la prise de conscience des enjeux écologiques dès le plus jeune âge, s'agissant de préservation de la biodiversité, d'économie circulaire, de lutte contre les causes du réchauffement climatique ou encore d'adaptation à ses effets.

Le champ de **l'enseignement supérieur** est également une clé d'entrée importante pour la transition écologique des métiers. Comme indiqué dans le diagnostic, *« la montée en compétence ne doit pas relever des seuls profils opérationnels mais concerne également les décideurs »*. Le CESER encourage ainsi la COP à **associer les 3 Universités de la région** à son plan d'actions. Elles ont ainsi d'ores et déjà mis en place des ateliers de sensibilisation des étudiantes et étudiants aux enjeux des transitions socio-écologiques (« rentrée climat »). Ce type de démarche doit être appuyé, déployé et renforcé. Le module d'« introduction aux enjeux des transitions environnementales et sociétales » mis au point par l'université de Bordeaux à destination de tous les étudiantes et étudiants de licence pourrait ainsi servir de modèle.

Le CESER se félicite de l'articulation entre la COP régionale et la **Conférence sociale régionale** qui apparaît à travers la fiche **PRO2 Partager les enjeux des impacts économiques et sociaux de la transition écologique sur les métiers et les compétences : organisation d'une conférence sociale régionale relative à la transition écologique**. Au-delà de l'organisation d'un événement ponctuel, le CESER estime nécessaire de **faciliter les synergies entre les actions des partenaires sociaux et celles de l'État, du Conseil régional et des autres acteurs**.

Comme le CESER l'indiquait dans son **avis d'octobre 2023 sur la SREFOP 2023-2028**, compte tenu du réchauffement climatique qui impacte fortement notre région et de ses conséquences, le CESER est pleinement en accord avec la SREFOP qui propose de **faire de la transition écologique l'enjeu majeur des années à venir**. L'agro-alimentaire et l'industrie sont les secteurs les plus à risque mais d'autres secteurs comme le bâtiment et les travaux publics le seront également. **Les impacts sur l'organisation du travail, l'emploi, les compétences, la santé et sur la situation économique de l'entreprise sont à anticiper dès maintenant**. La pérennité d'une entreprise procède aussi de sa capacité à s'adapter rapidement aux changements climatiques et à ses conséquences.

### **« Mieux consommer »**

Le CESER salue l'affirmation au sein de cette thématique d'un besoin de formation et de sensibilisation pour aider les professionnels et les particuliers à s'engager dans l'économie circulaire, notamment à travers l'action **CO2 Renforcer la formation de l'ensemble de la chaîne de valeur économique des filières du bâtiment, de l'électroménager et du textile/cordonnerie via une offre de formation favorisant et renforçant le réemploi et la réparation**.

Il s'étonne et regrette que la fiche action N°11 Mieux Produire « Renforcer l'attractivité des métiers, en améliorant les capacités d'adaptation dans l'évolution vers les métiers de demain », à laquelle il est fait référence dans cette fiche-action, ne figure manifestement pas dans les actions retenues dans la feuille de route. Il aurait été précieux de pouvoir analyser les deux fiches-actions en regard l'une de l'autre. En effet, la **capacité à favoriser le réemploi et la réparation**, si elle est liée à la formation, l'est également, et de manière très prégnante, à la **logique de production des métiers de demain** (par exemple : la majorité des chaussures produites actuellement de manière industrielle ne sont pas réparables via les techniques de cordonnerie, ou encore l'obsolescence programmée de l'électro-ménager).

Enfin, le CESER estime que les formations aux métiers de la transition écologique devraient être particulièrement mis en avant pour les **demandeurs d'emploi**, comme cela est d'ailleurs évoqué dans le diagnostic, dans le cadre de la compétence formation professionnelle de la Région. Cette démarche aurait le triple objectif de nourrir des blocs de compétence valorisables dans le cadre de l'employabilité des demandeurs d'emploi, et de préparer les métiers de demain, tout en contribuant à faire essaimer dans la société une prise de conscience ainsi que des expertises ou technicités qui vont s'avérer indispensable dans les années à venir.

## Commission 6 : Culture – Patrimoine – Sport – Tourisme – Vie associative

### Remarques générales

La feuille de route présentée a le mérite de prioriser des axes d'actions de mise en œuvre de la transition écologique. Le CESER salue la démarche et la volonté de donner un cadre global à un enjeu majeur pour notre avenir. Toutefois, elle ne permet pas, en l'état, aux acteurs des secteurs du périmètre de la commission de s'en emparer directement, malgré une prise de conscience déjà ancienne des enjeux.

Les fiches actions telles que présentées sont orientées vers l'industrie, la recherche ou la formation. Le CESER s'inquiète de la transmission et la diffusion des propositions dans nos secteurs afin de donner une efficacité à cette feuille de route. En conséquence, le CESER constate l'importance pour la culture, le sport ou le tourisme du relais de plateformes et de programmes nationaux avec un certain nombre de déclinaisons régionales. On y retrouve l'adaptation des axes mis en avant par la COP ainsi qu'un certain nombre d'indicateurs et de fiches pratiques. En cela, nos secteurs posent à leur niveau l'évaluation, en marge d'un pilotage global non actuellement finalisé.

On commence à prendre conscience de l'enjeu de l'adaptation climatique pour les activités de plein air dans nos secteurs : impacts directs des canicules et des épisodes pluvieux sur les activités sportives, sur les événements ou sur le tourisme. Cela se conjugue avec la localisation d'équipements sportifs ou touristiques dans des zones inondables.

L'axe « compenser » est particulièrement mis en avant dans la feuille de route. Or, nos secteurs, par leurs activités, travaillent principalement sur les axes « éviter » et « réduire ». On retrouve ces préoccupations dans la proposition des labels éco responsables utilisés dans nos secteurs pour accompagner les acteurs.

Ces labels offrent un cadre pratique pour les acteurs avec une approche globale et pédagogique. Ils permettent ainsi de limiter le « green washing » en objectivant les actions.

Différents niveaux d'améliorations ciblées et quantifiées sont proposés avec des objectifs que l'on retrouve dans la feuille de route. En liaison avec ces outils de référence pour les acteurs, le CESER regrette que la Région n'ait jamais formalisé une stratégie territoriale dans le cadre de notre commission sectorielle.

Le financement des démarches, s'il est à peu près documenté au niveau de l'Etat, reste peu lisible en ce qui concerne les autres collectivités, particulièrement dans le contexte budgétaire actuel. La conditionnalité des financements publics, comme l'a proposé le CESER dans différentes études, peut être un levier d'incitation.

Parce que c'est un défi majeur pour l'avenir, il est nécessaire d'inscrire les démarches et les financements dans la durée et d'en garantir la pérennité. Car, au-delà des actions, il s'agit de changer les mentalités et les habitudes de consommation des citoyens. En cela, la culture, le sport ou le tourisme sont des vecteurs puissants d'information et de pédagogie. En effet, ils touchent un large panel de publics dans un contexte de loisir favorisant la réception des messages et la découverte de gestes écoresponsables. Cela est de plus en plus intégré par les acteurs, mais le CESER regrette que les politiques publiques ne s'en empare pas ou peu.

Nous retrouverons dans la suite du document ce double enjeu :

- La prise en compte par les acteurs eux-mêmes dans leur pratique.
- La sensibilisation des publics, participant ainsi à les associer à la démarche en les incitant à modifier leur comportement.

### **« Mieux se déplacer »**

Les déplacements représentent une part importante des émissions de GES dans nos secteurs, à la fois pour les acteurs (artistes, sportifs en particulier), mais aussi des prestataires associés aux événements et surtout du public. Le CESER salue les initiatives favorisant le transport intermodal et la mise en avant des mobilités douces avec souvent des incitations matérielles et un volet pédagogique. Le covoiturage est devenu incontournable dans les événements. La Région avec le TER et les différentes AOM sont des partenaires présents mais une coordination entre les différents opérateurs reste embryonnaire.

Les acteurs cherchent aussi à rationaliser et optimiser leurs transports incontournables. Des outils, comme l'IA, existent et sont de plus en plus utilisés.

Les choix rationnels dans la gestion des mobilités devraient se porter sur une diminution des jauges des grands événements et le développement d'une offre de proximité et/ou itinérante. Les modèles actuels ne permettent pas un équilibre économique viable des solutions envisagées. A la fois l'attente de certains publics que la forme des spectacles produits ne permet pas de trouver une solution globale. Néanmoins, une réflexion et de multiples expérimentations innovantes sont en cours, mais souffrent d'un manque de soutien en ingénierie et de l'absence de visibilité à moyen et long terme des financements publics ou privés nécessaires.

### **« Mieux se nourrir »**

Même si la loi EGALIM ne s'applique pas, on constate le développement d'une offre de produits locaux, bios et en circuit court ainsi que la présence quasi systématique d'une option végétarienne (parfois même imposé).

Quand cela est possible, le choix du vrac est privilégié pour limiter le gaspillage alimentaire.

Le CESER, dans le prolongement de son étude « L'agriculture de demain en Pays de la Loire » (décembre 2021), souhaiterait que le lien avec les projets alimentaires de territoire et le Réseau Local se développe dans nos secteurs.

### **« Mieux se loger »**

Cela concerne en premier lieu les bâtiments historiques, en particulier les demeures privées et leur restauration qui doit résoudre la contradiction entre le témoignage historique et l'enjeu énergétique actuel. L'étude du CESER sur le patrimoine avait déjà pointé les contradictions réglementaires.

Dans un sens plus large, l'ensemble des lieux d'accueil, publics ou privés, culturels, sportifs ou touristiques sont confrontés à la transition énergétique. Le nombre de passoires thermiques à rénover est encore important. L'augmentation des prix de l'énergie a fortement impacté les budgets de fonctionnement accélérant les réflexions et la recherche de solutions. La consommation énergétique (chauffage, éclairage, climatisation, ...) est devenue un élément central dans les constructions neuves Il ne faut pas négliger aussi l'effet d'exemplarité vis-à-vis de l'ensemble des citoyens.

### **« Mieux consommer »**

L'économie circulaire est présente au travers de ressourceries, soit généralistes, soit spécialisées telles les 2 ressourceries culturelles présentes en Pays de la Loire. Les JOP de Paris ont été conçus avec l'anticipation du recyclage et ont constitué un lieu d'expérimentation à grande échelle. Cela a démontré, au-delà du sport, la capacité de réemploi pour le spectacle et l'évènementiel s'il est pensé dès l'origine. Cela a aussi permis une montée en compétences de personnes et d'associations impliquées dans ces projets.

Dans les écoles d'art ou d'architecture, le réemploi, au côté des autres aspects de la transition écologique, fait maintenant partie du cursus.

Pour le spectacle, l'évènementiel et l'audiovisuel, la source d'énergie « hors les murs » est principalement le groupe électrogène diesel avec un impact environnemental important. Des campagnes de mesure effective des besoins afin de limiter la taille de ces groupes se généralisent. L'utilisation des LED est maintenant largement répandue et limite les consommations électriques.

### **« Mieux produire »**

Les démarches vertueuses dans les secteurs de la culture, du sport ou du tourisme sont largement intégrées dans l'esprit des acteurs, avec une offre de formation spécifique ou plus généraliste, permettant le développement des compétences.

Les freins principaux sont liés à la capacité d'adaptation et de mise en action. Un soutien en ingénierie, déjà existant au travers de réseaux tels que REEVE en Pays de la Loire, devrait être plus largement répandu.

### **« Mieux préserver et valoriser les écosystèmes »**

L'activité de nos secteurs est directement impactée par la qualité des écosystèmes, par exemple les sports aquatiques.

Mais nos activités, par les mouvements de population induits par le tourisme ou les événements sportifs et culturels, ont un impact notable mais mal évalué sur les écosystèmes locaux.

## Interventions des organisations

---

### CGT

La CGT remercie Antoine et Thomas, ainsi que l'ensemble de l'équipe permanente du CESER, pour ce travail.

Nous regrettons que les délais que s'est fixés le CESER aient conduit à ce que le travail collectif en commission ait été parfois très réduit sur le sujet, même si les positions exprimées par le CESER relèvent souvent du recyclage d'expressions qu'il a émises précédemment dans d'autres avis.

Le plan d'action de la COP relève d'une construction collective de la Région avec les territoires infra régionaux et de fait, les actions définies ne suscitent globalement pas pour nous d'opposition dans leur principe.

Nous restons vigilants toutefois face aux formulations du type « mieux se nourrir, mieux se déplacer, mieux consommer », qui pourraient laisser à penser que le citoyen est seul responsable de son empreinte écologique.

En effet, s'il dispose d'une marge de manœuvre, celle-ci est parfois réduite. Comment reprocher à un salarié qui doit travailler dans une zone artisanale non desservie par les transports collectifs, de prendre sa voiture pour aller au travail ? Comment reprocher à un citoyen gagnant moins de 1000 € mensuels de se nourrir de poulet élevé en batterie acheté chez Lidl ?

L'appropriation par les citoyens et les citoyennes des enjeux de transition écologique est indissociable de la question sociale et du revenu, tout comme elle est indissociable de la transformation de nos modes de production, de la lutte contre la sollicitation à la surconsommation émanant des grands producteurs de marchandises, ou de l'accès de tous et toutes à une offre de mobilité durable.

Nous partageons dans la même démarche, la nécessité d'une vision systémique des enjeux, telle que l'exprime le CESER.

Les reculades face aux lobbies industriels que nous pouvons constater au plan européen et national – par exemple face aux constructeurs automobiles - sont plus sûrement à combattre que les comportements individuels dictés par l'absence d'alternative crédible, le pouvoir de la publicité, et des revenus qui limitent l'accès à une consommation durable.

La transformation de la production et de la consommation nécessitera de ne laisser personne de côté, au-delà de la formation dont la nécessité est soulignée pour le CESER. La CGT prône une sécurité sociale professionnelle permettant de garantir à tous les salariés un déroulé de carrière dans le cadre des transitions en cours.

Nous partageons les remarques du CESER concernant l'aspect insuffisamment chiffré, voire pas chiffré du tout, et insuffisamment daté, voire pas daté du tout, des mesures du plan d'action.

La hiérarchisation des actions peut interroger. Par exemple, sur la mobilité, pourquoi insister autant sur la mobilité individuelle quand la compétence de la Région repose d'abord sur les offres de transport collectif, en particulier sur le TER ? Pourquoi ne pas mettre d'abord en avant la stratégie régionale des mobilités et son ambition pour 2031 – enfin 2032 au mieux semble-t-il désormais ?

Il est d'ailleurs à ce sujet « amusant » de noter un certain nombre d'actions qui vont à l'encontre des décisions prises par la Région en raison de l'austérité qu'elle s'est elle-même imposée en décembre dernier. Citons le covoiturage ou le déploiement du TAD, citons le maintien de plateformes d'informations sur la rénovation énergétique dans les territoires.

Nous terminerons notre intervention par un mot sur la conférence sociale régionale. Pour que cette réunion ne soit pas une grand-messe sans effet, il faudra pour nous que l'État y prenne toute sa part et puisse jouer son rôle prescriptif en prenant en compte les demandes des salariés. La CGT ne participera pas à des réunions sans objectifs concrets, destinées à faire croire à l'existence d'un dialogue social qui ne serait que de l'enregistrement de décisions déjà prises, ou qui relèverait de l'opération de communication.

Nous voterons l'avis du CESER.

## **UDES**

Au nom de l'UDES et des employeurs de l'Économie Sociale et Solidaire, je souhaite saluer la qualité de l'avis relatif à la COP régionale.

L'initiative est bienvenue, car elle marque la volonté de la Région et de notre assemblée d'ancrer résolument la transition écologique dans une dynamique collective et territoriale. Elle vient rappeler que cette COP régionale ne doit pas se limiter à être une compilation d'actions sectorielles. Nous avons là une véritable opportunité d'agir sur les causes profondes du dérèglement climatique tout en consolidant la justice sociale et territoriale.

Dans cette perspective, l'UDES est convaincue que l'ESS a un rôle majeur à jouer. Les structures de l'ESS sont depuis longtemps mobilisées pour conjuguer performance économique, utilité sociale et sobriété environnementale. Dans notre région, cela se traduit par des initiatives nombreuses : circuits courts alimentaires, mobilité partagée, réemploi, habitat participatif ou encore filières de transition énergétique. Ces projets sont ancrés localement, coconstruits avec les citoyens et les collectivités, et portent la promesse d'une transition à la fois durable et inclusive.

Or, la réussite de cette COP passera par notre capacité collective à mieux intégrer ces démarches de terrain dans les politiques publiques régionales. Trop souvent, ces innovations sociales et économiques restent sous le radar, faute de reconnaissance ou de moyens.

L'UDES souhaite donc que cette COP régionale soit l'occasion de mieux articuler transition écologique et innovation sociale, en créant des passerelles concrètes entre les filières économiques classiques et les acteurs de l'ESS.

Je voudrais aussi insister sur l'importance de l'équité territoriale. Nous savons que certaines zones de la région, rurales ou périurbaines, sont plus vulnérables face aux transitions à venir. Là encore, les coopératives, associations et mutuelles sont souvent présentes là où d'autres acteurs se retirent. Ce sont elles qui maintiennent des services essentiels, qui accompagnent les publics les plus fragiles dans l'adaptation aux transitions, et qui soutiennent l'émergence d'emplois locaux. Cette dimension territoriale de la transition est, pour l'UDES, une clé de réussite majeure de la COP.

Enfin, je souhaite que cette COP soit aussi l'occasion d'instaurer une gouvernance plus ouverte et partenariale. L'avis souligne la nécessité d'une COP portée par l'ensemble des forces vives. Nous souscrivons pleinement à cette approche. Les entreprises de l'ESS sont prêtes à prendre

toute leur part aux côtés des autres acteurs économiques et institutionnels, pour coconstruire des solutions adaptées aux réalités de chaque territoire.

Cette COP ne doit pas être simplement un processus, mais un levier pour transformer en profondeur nos modèles de production et de consommation, en conciliant impératifs écologiques et cohésion sociale.

L'UDES soutient pleinement cet avis et elle le votera.

## **Organisations FNE, GRAINE, LPO et URCPPIE et Antoine CHARLOT (personnalité qualifiée)**

Merci Antoine, merci aux commissions pour cet avis que nous voterons

Évoquer la planification commence effectivement par faire état de la situation. Oui la courbe actuelle du réchauffement est galopante. Plus 5°C environ à la fin du siècle, dont 2,5°C à moins de 20 ans et sans doute même bien avant !

En 2015 la COP 21 en France s'est suffisamment exprimé sur ce que représente ce seuil de plus 2.5°C en termes de conséquences pour l'homme, pour que l'on ne banalise pas cette échéance et que l'on se mobilise suffisamment afin d'éviter cela.

C'est suffisamment alertant aussi, pour demander une planification qui s'appuie davantage sur l'adaptation sans oublier les nécessaires efforts à l'évitement de cette crise. Cette courbe brutale de réchauffement nous oblige à considérer toutes les solutions disponibles et notamment les solutions fondées sur la nature, celles liées à la vie des sols pour maintenir l'eau et l'alimentation dans ce contexte. Cela participe grandement et sans conséquence au captage de carbone.

Prioriser les encouragements et moyens dédiés à la mobilité décarbonée, collective ou au vélo, comme l'amélioration rapide de l'isolation du parc bâtiment, sont à nos yeux les priorités ;

Ces dernières sont par ailleurs des ressources à l'économie et au bien-être des populations, on retrouve ici des investissements aux multiples conséquences.

Vient ensuite la production d'énergie décarbonée qui reste néanmoins dépendante de ressources et de technologies elles-mêmes impactantes, vérifier les bilans et les appuyer sur une nécessaire sobriété est pour nous indispensable ! Il faut veiller à les réfléchir dans des projets de territoire intégrant l'ensemble des enjeux, leurs priorités et leurs contextes ; c'est à nos yeux indispensable et insuffisamment abordé dans cette Feuille de route.

La captation du carbone pour le replacer dans des puits ou le transformer en carburant par exemple sont des solutions complémentaires dans la mesure de leur efficacité qui reste à vérifier et de l'impact sur le paysage des aménagements qu'il faut suffisamment évaluer. Ces mesures génèrent de nombreux investissements dont la rentabilité est à finir de documenter.

Les financements à mobiliser sont importants, la part à porter par le privé et le public reste à débattre et nous y serons attentifs. Les fonds privés seront importants pour réussir cette transition, c'est particulièrement le cas pour les entreprises qui captent ce carbone pour le transformer ou le stocker. Il nous semble essentiel que les fonds publics financent prioritairement les actions aux multiples enjeux et bénéfiques, par exemple la rénovation du logement (adaptation et évitement) ou de la création de zones humides (eau et carbone, biodiversité).



Pour conclure la COP régionale doit rapidement intégrer les enjeux dans leur globalité, les prioriser et montrer les nécessaires investissements avec une vision territoriale de leur priorisation en fonction des contextes. Cette planification pourrait alors former un socle à une société bouleversée par ces changements, la mobilisation des moyens financiers et leurs priorisations, leur bonne affectation est au cœur du sujet.

## **CFDT**

En matière de changement climatique, nous vivons un moment paradoxal. Malgré les signes de plus en plus nombreux de ses multiples effets, il semble remisé au second plan de l'actualité.

Il est vrai que, pour le prendre en compte, il demande des efforts considérables :

- Efforts financiers dans un moment où son atténuation entre en concurrence avec d'autres besoins urgents,
- Efforts individuels avec de multiples effets sur la vie quotidienne
- Efforts économiques avec des réorientations stratégiques indispensables notamment sur le plan énergétique et de nombreux conflits d'usages,
- Effort d'aménagements pour s'adapter aux changements qui ne pourront être évités... Et cette liste pourrait se prolonger.

Pour la CFDT, pour faire accepter tous ces efforts, il est indispensable de respecter trois principes :

- Principe de réalité : Il ne s'agit plus de faire dans l'habillage verbal mais d'adopter des stratégies ordonnées pour arriver à des résultats. La transition écologique est prioritaire dans beaucoup de stratégies et de schémas et, pour la CFDT, elle doit le rester.
- Principe de justice sociale : Cela passe en particulier par des réorientations financières et une réforme fiscale ambitieuse. Sans justice sociale et aides au financement, les plus fragiles vont être très impactés.
- Principe de transparence pour que chaque citoyen comprenne les enjeux et que les décisions ne se prennent pas dans une logique de pression du plus informé ou du plus influent

Justice sociale et transparence sont des conditions de maintien d'une démocratie apaisée. Ce n'est pas par hasard, que l'extrême droite, qui fait son lit de toutes les peurs, fait du déni de la transition écologique un cheval de bataille.

Pour toutes ces raisons, la CFDT soutient toute initiative permettant un meilleur partage concret des enjeux et des effets des transformations sur le territoire et les personnes.

La COP régionale peut y concourir et son approche par les besoins « mieux produire », « mieux se nourrir », etc. est accessible à tous. La CFDT y a participé et souhaite qu'elle prenne une place plus importante dans le paysage partenarial régional.

Le CESER, en s'autosaisissant de ce sujet, va dans ce sens. La CFDT prône un travail articulé entre la COP régionale et le CESER qui a de nombreux atouts pour le faire :

- Une expertise sur beaucoup de sujets évoqués en s'appuyant sur ses études

- Des remontées concrètes des acteurs par le biais des auditions afin de ne pas se tromper dans les décisions à prendre
- Une habitude de projection à moyen et long terme, le temps court ne permettant qu'à la marge d'avoir un effet significatif sur tous ces sujets

La CFDT prend aussi sa part pour que la Transition Ecologique Juste soit une priorité dans le monde du travail.

Elle développe beaucoup d'actions de sensibilisation et de formations de ses adhérents et de ses militants pour qu'ils œuvrent sur leur lieu de travail. Le dialogue social d'entreprise et d'administration est un levier pour y réussir.

Au plan régional, avec d'autres organisations syndicales et patronales, toutes présentes au CESER, la CFDT s'inscrit dans une nouvelle étape de la conférence sociale régionale sur le sujet que le rapport du CESER soutient.

La CFDT remercie le groupe d'appui plan/schéma et son rapporteur et son chargé d'étude, pour le travail effectué, et votera le rapport dont ses préconisations.

## **CCIR**

Nos entreprises sont pleinement conscientes des enjeux de transition écologique et nombre d'entre elles sont déjà engagées dans des démarches responsables. Mais pour réussir, cette transformation doit s'appuyer sur un cadre clair, des moyens adaptés et une approche pragmatique.

Aujourd'hui, nous constatons plusieurs défis majeurs dans cet avis. Premièrement, le pilotage et la gouvernance de cette COP restent flous. Les entreprises, pourtant en première ligne pour faire de la transition une opportunité économique et sociale, doivent être mieux associées à la décision et à la mise en œuvre des actions. Il ne peut y avoir de transition efficace sans les entreprises.

Deuxième point : l'enjeu des moyens. La feuille de route est ambitieuse, mais quels financements concrets pour accompagner les entreprises, en particulier les PME et TPE qui constituent 90% du tissu économique régional ? À l'heure où elles sont déjà confrontées à des difficultés de recrutement, à des coûts énergétiques volatils et à des contraintes administratives lourdes, nous avons besoin de leviers incitatifs, et non de nouvelles obligations complexes.

Troisième point : la territorialisation des actions. Les entreprises ne peuvent pas être traitées de manière uniforme. Le défi est différent entre une industrie de pointe à Saint-Nazaire, un commerce en milieu rural ou un acteur du tourisme sur le littoral. La COP ne doit pas être une simple déclinaison nationale ; elle doit s'adapter aux réalités locales et favoriser des solutions co-construites avec les acteurs de terrain.

Nous le redisons : les entreprises sont prêtes à accélérer notamment avec les programmes de soutien déployés par les CCI (Dynamic+ RSE et le collectif d'experts, Uni pour une industrie décarbonée en Pays de la Loire qui cible près de 80% des entreprises industrielles mais elles attendent des mesures concrètes, cohérentes et adaptées à leur réalité. Une transition écologique réussie est celle qui s'appuie sur l'économie réelle, pas qui la freine.

La CCI des Pays de la Loire restera mobilisée pour accompagner les entreprises dans cette transformation et veillera à ce que cette COP ne soit pas qu'un exercice de communication, mais un véritable levier de développement durable et performant tant sur nos marchés nationaux et internationaux.

## **CPME**

La CPME tient d'abord à saluer les travaux collectifs réalisés avec la mobilisation d'un grand nombre de participants publics et privés.

Dans la boîte à outils, livrée dans la feuille de route de la transition écologique des Pays de Loire, 54 actions prioritaires ont été arrêtées.

Elles se veulent initiatrices de l'ancrage durable du changement des mentalités et des comportements de l'ensemble des citoyens de notre Région.

Ce n'est donc pas la fin de l'effort collectif à produire, qui dans cette nouvelle phase exige une véritable réflexion d'organisation avec une gouvernance renforcée et un pilotage adapté à chaque territoire.

Il faudra donc fédérer, mobiliser, former, accompagner, responsabiliser, afin que chacun et chacune y trouve sa place, définisse son rôle et puisse agir à son échelle.

Pour cela, l'élargissement des participants à cet effort collectif est indispensable.

La CPME veillera à l'intégration des entreprises dans le processus et entre -autre pour les plus petites

Par ailleurs, la méthode utilisée en groupes thématiques a permis de mieux définir les actions prioritaires pour chacun des 6 thèmes. Néanmoins, la question de la transversalité n'est pas assez mise en exergue.

Nous prenons l'exemple de la thématique « Mieux consommer », où la circularité de l'économie est mise en avant. Les actions sont pointées principalement sur un des sept piliers : l'allongement de la durée d'usage par le don et le réemploi.

Il est dommage que le levier de la valorisation matières, qui permet la création de nouvelles ressources, apparaissent un peu comme le parent pauvre.

Enfin, la CPME sera vigilante sur les financements qui accompagneront la feuille de route régionale et partage la recommandation faite par le CESER pour une stratégie financière structurée.

## **MEDEF**

Tout d'abord, le MEDEF Pays de la Loire tient à saluer le travail du CESER sur ce projet d'avis. Il met en lumière des enjeux majeurs et reflète une approche structurée et inclusive pour la transition écologique en Pays de la Loire. Nous partageons pleinement l'ambition d'une transition maîtrisée, qui conjugue impératifs environnementaux, viabilité économique et acceptabilité sociale.

Nous nous réjouissons que cette COP ait permis de rassembler de nombreux acteurs – collectivités, entreprises, citoyens – et qu'elle repose sur un diagnostic territorial précis. Cette mobilisation est essentielle pour garantir l'efficacité des actions mises en place.

Le CESER souligne l'urgence de se doter d'une feuille de route jusqu'en 2040, avec des engagements révisables et une évaluation rigoureuse. Le MEDEF partage cette nécessité : la transition écologique ne peut se limiter à des actions ponctuelles à court terme. La planification est indispensable pour donner de la visibilité aux entreprises et aux acteurs économiques.

Nous saluons l'approche du CESER qui envisage la transition écologique comme une opportunité économique. La montée en compétences, la formation et l'accompagnement des entreprises sont des leviers cruciaux pour réussir cette transition sans créer de fractures sociales ou territoriales.

Le MEDEF, comme le CESER, insiste sur l'importance d'identifier des pilotes clairs pour chaque action et de renforcer les indicateurs de suivi. Nous devons éviter les initiatives trop vagues et nous assurer que les actions sont bien financées et évaluées.

Le CESER souligne que toutes les actions sont mises sur le même plan sans distinction claire des priorités. Nous partageons cette préoccupation. Par exemple, le développement des transports collectifs en incluant le nécessaire remplacement des véhicules diesels par de nouveaux moyens à motorisation propre doivent être prioritaires par rapport à des solutions plus marginales comme l'auto-partage. Une priorisation claire est essentielle pour maximiser l'impact des investissements. Cependant, on peut s'interroger sur la faisabilité de tous les projets de la COP compte tenu de la situation budgétaire de l'ensemble des partenaires concernés par le sujet

Le CESER met en avant l'importance d'une transition juste. Nous rappelons que cette transition ne doit pas se traduire par des contraintes trop lourdes pour les entreprises, qui doivent déjà faire face à des défis économiques majeurs. Il est essentiel d'éviter des réglementations excessivement rigides qui pourraient freiner l'innovation et la croissance. Nous ne cesserons pas de rappeler que les transitions ne doivent pas pénaliser la compétitivité des entreprises

Le Medef Pays de la Loire se réjouit que la COP territoriale ait intégré la conférence sociale régionale à sa feuille de route. En qualité de secrétaire de la conférence, nous rappelons son objet : « faire du dialogue social un levier de réussite d'une transition écologique juste en Pays de la Loire ». L'ambition, fixée par les partenaires sociaux, est de faire émerger des solutions par le dialogue social territorial, sur les sujets des compétences mais aussi des conditions de travail liées à la transition écologique.

En conclusion, le MEDEF Pays de la Loire salue donc la démarche engagée et soutient les grandes orientations du CESER sur la COP territoriale. Toutefois, nous appelons à une mise en œuvre pragmatique, qui concilie transition écologique et impératifs économiques.

Nous plaçons pour une concertation renforcée avec les entreprises afin d'assurer que cette transition se fasse sans perte de compétitivité ni destruction d'emplois. La réussite de la COP dépendra de notre capacité collective à allier ambition et réalisme.

Elle votera l'avis

## **CMAR / U2P**

La COP des Pays de la Loire, lancée en mars 2024 par l'Etat et la région, vise à coordonner les efforts des collectivités, acteurs économiques et citoyens pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et préserver les ressources naturelles.

La première étape de diagnostic s'appuyant sur les données liées au plan Climat Air Energie et au SRADDET a révélé que les efforts actuellement engagés couvrent environ 2/3 des efforts nécessaires pour atteindre une réduction de 55% des émissions de GES d'ici 2030. Il est nécessaire d'aller plus loin.

Nous saluons le travail collectif engagé via les 6 groupes de travail thématique puis les ateliers qui a abouti au plan d'action présenté ce jour avec la mise en avant d'actions prioritaires ;

Nous constatons que l'ensemble des axes concernent le tissu économique de proximité entreprises artisanales et professions libérales que ce soit dans leur activité même, dans leur organisation et dans leur vie personnelle pour les artisans et professionnels libéraux eux même et pour leurs salariés et leurs apprentis

Une mise en œuvre pragmatique et efficace demande un pilotage concerté, la proposition du CESER de la création d'une instance de coordination, dépassant le simple binôme Région-État associant les collectivités territoriales, les chambres consulaires, les syndicats, les associations et experts scientifiques est pertinente

Nous sommes persuadés comme le relève le CESER que les mutations importantes qu'impliquent les stratégies liées à la transition écologique doivent se penser comme des opportunités. Et cela va demander un suivi et un accompagnement spécifique pour les TPE artisanales et de proximité qui sont essentielles, réactives mais aussi ancrées dans des traditions et des savoir-faire qui sont à préserver, nos entreprises sont aussi fragiles prises dans les aléas du contexte économique, géo politique et la versatilité des habitudes de consommation des clients et des réglementations.

Pour préparer demain et être solide aujourd'hui les artisans comme tous les entrepreneurs de proximité ont besoin de stabilité et de visibilité, aussi nous soulignons tout comme le fait le CESER la nécessité que la mise en pratique des axes de la COP soient envisagées au-delà du temps court. C'est une des conditions de son efficacité. La proposition du CESER d'établir une feuille de route sur une période de 5 ans va dans le bon sens.

Il est essentiel de s'appuyer sur le tissu économique de proximité pour aller vers des productions plus sobres en ressources, à favoriser l'économie circulaire et à renforcer la solidarité entre les acteurs, et entre les territoires tant ces pratiques sont intimement liées aux savoir-faire et aux pratiques du monde artisanal.

Comme le souligne le CESER le soutien aux reconversions professionnelles et le développement de l'apprentissage dans les filières vertes doivent en effet être renforcés pour répondre aux besoins croissants des employeurs, et dynamiser l'emploi dans les territoires

La mise en place d'un fonds de solidarité écologique, rattaché au CPER, apparaît comme une nécessité pour soutenir les initiatives locales et accompagner les ménages modestes dans leur transition. Le soutien à la rénovation énergétique des bâtiments est une des actions pour laquelle nous devons nous donner les moyens d'agir,

Les entreprises de proximité et artisanales seront au rendez-vous pour peu qu'on leur donne les moyens d'agir

Et la CMA et l'U2P2 sont là pour porter leur voix et les accompagner. La CMA et l'U2P voteront le rapport.